



**SAINT-MANDÉ**  
*CRESCO ET FLORESCO*

# **Ville de Saint-Mandé**

## **Rapport d'orientations budgétaires 2026**

**Conseil municipal du 18 février 2026**

## Sommaire

- 1) **Les principaux déterminants financiers encadrant la préparation du budget 2026**
  - 1.1) Un environnement macroéconomique fragile marqué par une forte dégradation des finances publiques
    - A) La situation macroéconomique
    - B) L'état des lieux des finances publiques
  - 1.2) Les mesures législatives et réglementaires : des décisions connues impactant les finances de la Ville et des interrogations sur l'évolution du Dilico et des pénalités SRU
    - A) Les mesures d'ores et déjà connues impactant les finances de la Ville
    - B) Des interrogations demeurent sur l'évolution du Dilico et des pénalités SRU
- 2) **Les éléments structurants propres à la Ville de Saint-Mandé déterminant les orientations générales du projet de budget 2026**
  - 2.1) La situation financière de la commune de Saint-Mandé projetée à la fin de l'année 2025 : une solidité structurelle et une capacité d'investissement préservée
    - A) L'exécution du budget 2025 : des équilibres structurels maîtrisés et une capacité d'investissement durablement préservée
    - B) Les résultats financiers, épargne et autofinancement 2025 : un socle financier robuste
  - 2.2) L'état de la dette et de sa solvabilité
  - 2.3) Les grands équilibres budgétaires prévisionnels de Saint-Mandé
    - A) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel
    - B) Les orientations du budget 2026
    - C) Une première projection de la capacité financière de la collectivité sur la prochaine mandature 2026-2032 fortement dépendante de l'évolution du Dilico et des pénalités SRU

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser un débat d'orientations budgétaires et financières (DOB) dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

L'exercice 2026 revêt un caractère particulier en raison du renouvellement des conseils municipaux pour une durée de sept ans. Les orientations budgétaires présentées ici ont ainsi pour objet d'éclairer les élus sur les principaux déterminants financiers qui encadreront l'action de la collectivité au début de la prochaine mandature, et en particulier :

- L'environnement macroéconomique ainsi que la situation des finances publiques, tant au niveau de l'État que des collectivités territoriales ;
- Les évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact significatif sur les équilibres financiers de la commune à court et moyen terme.

Les élus disposeront également d'éléments structurants relatifs à la situation propre de la Ville de Saint-Mandé, notamment :

- La situation financière de la collectivité, arrêtée à fin 2025, les comptes étant maintenant quasiment clos ;
- Une présentation de l'encours de dette, de sa structure et de son profil d'extinction ;
- Les équilibres budgétaires prévisionnels pour 2026, incluant l'évolution des dépenses de personnel ainsi qu'une première prospective financière couvrant la période 2026-2032, permettant d'estimer la capacité prévisionnelle d'investissement sur la durée de la prochaine mandature.

L'objectif est de permettre à la future majorité municipale de définir rapidement les priorités en matière de politiques publiques, dans un contexte qui pourrait être fortement contraint, et d'opérer des choix structurants quant à leurs modalités de financement, notamment en matière de mobilisation des recettes fiscales et de recours à l'emprunt.

Malgré la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'augmentation de trois points de la cotisation employeur à la CNRACL ainsi qu'un niveau encore plus élevé des prélèvements de l'État sur ses recettes fiscales, dont le nouveau « dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales » (Dilico), **la Ville de Saint-Mandé présentera une situation financière encore très solide à la fin de l'année 2025 :**

- Un taux d'épargne brute de 11,4 %, supérieur au seuil d'alerte de 7 % ;
- Une capacité de désendettement de 3,6 ans, nettement inférieure au seuil d'alerte généralement retenu (10 / 12 ans) ;
- Un fonds de roulement de 8,3 M€ permettant à la Ville de disposer d'une capacité d'investissement plus importante pour la nouvelle mandature en limitant le recours à de la dette.

**Pour autant, la construction budgétaire à compter de 2026, et plus largement sur la période 2026-2032, s'annonce particulièrement complexe.** Elle s'inscrit dans un environnement économique et financier profondément dégradé au cours des dernières années, dont les effets pèseront durablement sur les finances locales.

En matière de recettes, la DGF poursuivra sa baisse annuelle sous l'effet du mécanisme d'écrêtement, tandis que la revalorisation annuelle des bases fiscales sera moins dynamique que les années précédentes. Du côté des dépenses, la hausse progressive de trois points par an de la cotisation CNRACL sur la période 2025-2028 est actée. Elle pèsera durablement sur la masse salariale.

Des incertitudes significatives subsistent également, portant notamment sur :

- Les modalités d'application du Dilico ou d'un autre dispositif, soit de prélèvements supplémentaires sur les recettes fiscales, soit de contraintes plus directes sur le niveau des dépenses (comme pour les contrats dits « de Cahors ») des communes des plus riches, à partir de 2027 (la loi de finances ayant finalement supprimé le Dilico pour les communes en 2026) ;
- L'évolution de la pénalité SRU dont le coût annuel pourrait excéder 1 M€.

**Contrairement à l'État, les collectivités territoriales sont soumises à une obligation d'équilibre de leur budget de fonctionnement et doivent assurer le financement de leur dette exclusivement par des ressources propres.**

Dans ce contexte, l'application cumulée de ces dispositifs au cours de la mandature exercerait une pression structurelle et durable sur les équilibres financiers de la commune, pour un coût global compris entre 6,1 M€ et 11,3 M€ selon les scénarios retenus :

- Revalorisation mécanique des bases fiscales estimée à +3,350 M€, à taux constants
- Écrêtement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : – 2,565 M€
- Hausse de la cotisation CNRACL sur la période 2026-2028 : +1,788 M€
- Pénalités SRU évaluées à 5,105 M€
- Prélèvement Dilico estimé entre 2,595 M€ et 5,190 M€, selon les hypothèses retenues, notamment en cas de doublement du prélèvement à compter de 2027

Dans l'hypothèse où le Dilico et les pénalités SRU ne s'appliqueraient pas, la trajectoire financière de la commune demeurerait maîtrisée. La Ville serait alors en mesure de présenter des budgets préservant sa capacité d'autofinancement, sa solvabilité et ses marges de manœuvre.

A l'inverse, si le Dilico ainsi que les pénalités SRU devaient effectivement s'appliquer sur la période, la Ville serait contrainte de mettre en œuvre des mesures d'ajustement budgétaires significatives. Celles-ci devraient reposer sur un renforcement des efforts de gestion et d'optimisation des dépenses et des recettes sans lequel la soutenabilité budgétaire ne serait pas assurée.

Dans ce contexte, il convient de rappeler préalablement le cadre général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire (1), avant d'en préciser les principales orientations (2)

## **1) Les principaux déterminants financiers encadrant la préparation du budget 2026**

### **1.1) Un environnement macroéconomique fragile marqué par une dégradation des finances publiques**

#### **A) La situation macroéconomique**

Comme le rappelle la Banque de France dans son dernier rapport (projections économiques – décembre 2025), l'économie française évolue dans un régime de croissance modérée, avec une progression du PIB estimée à 0,9 % en 2025, après 1,1 % en 2024, avant un raffermissement lent et progressif à compter de 2026, autour de 1,0 % à 1,1 %.

## POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1 0,0	0,9 (0,8) 0,2 (0,1)	1,0 0,1	1,0 - 0,1	1,1 -
IPCH	2,3 0,0	0,9 - 0,1	1,3 0,0	1,3 - 0,5	1,8 -
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,6 - 0,1	1,6 0,0	1,6 0,0	1,7 -
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,6 0,1	7,8 0,2	7,6 0,2	7,4 -

Sur le plan des prix, l'inflation connaît une décélération marquée. Après 2,3 % en 2024, elle serait limitée à 0,9 % en 2025, avant de se rapprocher progressivement de la cible de long terme de la Banque centrale européenne, autour de 1,5 % à l'horizon 2027–2028.

Enfin, s'agissant des conditions de financement, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) a conduit à une baisse rapide des taux directeurs, le taux de dépôt passant de 4,0 % en juin 2024 à 2,0 % en juin 2025. Toutefois, comme le souligne la Banque de France, cette détente des taux courts ne s'est pas traduite par une baisse équivalente des taux longs. Le taux de l'OAT à 10 ans s'établit ainsi à 3,6 % fin 2025, contre 3,0 % fin 2024, sous l'effet de la dégradation des finances publiques françaises et d'une prime de risque accrue liée à l'instabilité politique et budgétaire. Cette configuration renchérit durablement le coût du financement de l'investissement public et constitue un paramètre de plus en plus structurant pour les collectivités territoriales.

### B) L'état des lieux des finances publiques

#### La situation financière de l'Etat

**Dans la loi de finances de fin de gestion pour 2025 adoptée le 8 décembre dernier, l'Etat prévoit un déficit budgétaire de 161,4 Md€ fin 2025, soit -5,4 points de PIB, prévision confirmée par la Banque de France dans son dernier rapport sur les perspectives financières de décembre 2025.**

C'est une amélioration de 0,4 point de PIB par rapport à 2024, après deux années consécutives de dégradation. Cependant, la hausse des dépenses publiques (+ 0,3 point de PIB dont + 0,1 point lié à la charge d'intérêts) et la baisse des recettes hors prélèvements obligatoires (- 0,1 point de PIB) limiteraient l'amélioration de la situation budgétaire.

Du fait du maintien de niveaux de déficit très élevés, la dette publique continuera donc de croître à un rythme préoccupant. En décembre 2025, l'Insee a publié les résultats du troisième trimestre. **La dette publique s'établit à 3 482,2 Md€,** soit une augmentation de 65,9 Md€, après +70,9 Md€ au trimestre précédent. **Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 117,4 %,** après 115,7 % au deuxième trimestre 2025.

Dans ces résultats trimestriels, **l'Insee rappelle que l'augmentation de la dette brute des administrations publiques est principalement due à l'État,** la contribution de l'État à la dette publique augmente de 58,1 Md€, après une augmentation de 64,3 Md€ au trimestre précédent. **La dette publique des administrations publiques locales (APUL) augmente de 0,5 Md€, après -0,1 Md€ au trimestre précédent.**

en milliards d'euros

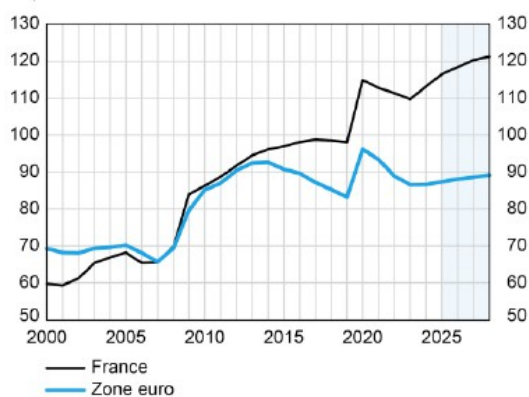
	2024T3	2024T4	2025T1	2025T2	2025T3
<b>Ensemble des adm. publiques</b>	<b>3 301,4</b>	<b>3 305,3</b>	<b>3 345,4</b>	<b>3 416,3</b>	<b>3 482,2</b>
en point de PIB (*)	113,6 %	113,2 %	113,9 %	115,7 %	117,4 %
<i>dont, par sous-secteur, consolidée (*) :</i>					
État	2 690,7	2 687,0	2 723,4	2 787,7	2 845,7
Organismes divers d'adm. centrale	68,7	69,8	69,7	68,7	68,4
Administrations publiques locales	250,0	261,9	262,5	262,4	262,9
Administrations de sécurité sociale	292,1	286,5	289,8	297,6	305,2
<i>dont, par instrument :</i>					
Dépôts	43,4	41,9	39,0	42,2	45,2
Titres négociables	2 958,7	2 954,1	2 999,7	3 065,8	3 124,3
<i>court terme</i>	255,4	260,4	259,5	271,7	270,6
<i>long terme</i>	2 703,3	2 693,7	2 740,2	2 794,1	2 853,7
Crédits	299,3	309,3	306,8	308,3	312,6
<i>court terme</i>	13,0	13,2	14,0	16,4	19,8
<i>long terme</i>	286,4	296,1	292,8	291,9	292,9

**Selon les dernières projections de la Banque de France, le rapport de la dette au PIB continuerait ainsi à augmenter en 2025 et dépasserait le point haut atteint en 2020 lors de la crise sanitaire.**

Le coût de la dette publique va également fortement augmenter. Les encours empruntés voici quelques années à taux faibles voire négatifs se trouvent progressivement remplacés par des encours à des nettement plus élevés. Le dernier emprunt du Trésor Public a été contracté au taux de 4,19% sur 20 ans.

### Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro

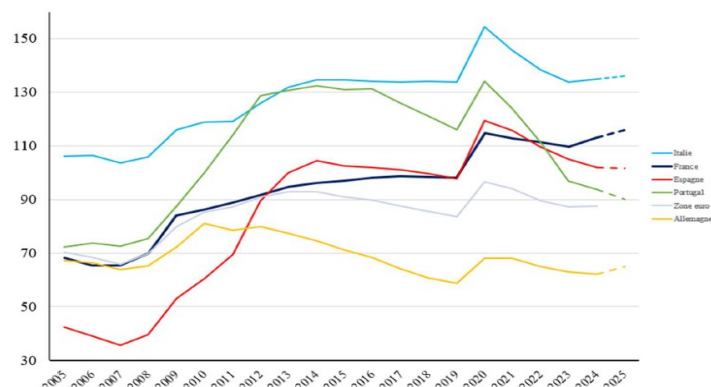
(en % du PIB)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

La réduction du déficit public, qui pourrait être proche de 5 % du PIB en 2026, serait insuffisante pour commencer à stabiliser le ratio d'endettement public d'ici 2028, comme le rappelle la Banque de France. **Ce ratio augmenterait et s'établirait un peu au-dessus de 120 % du PIB en 2028.** Cela élargirait l'écart avec la zone euro dans son ensemble, où le ratio de dette serait proche de 90 % du PIB en 2028.

## Ratio de la dette publique au PIB en % (zone euro)



Source : PLFG pour 2025, projets de plans budgétaires nationaux de l'Allemagne, du Portugal et de l'Italie (octobre 2025), Rapport d'avancement annuel de l'Espagne (avril 2025), Insee et Eurostat.

### Des finances locales fragilisées par un effet de ciseaux persistant

La situation financière des collectivités territoriales s'est nettement dégradée depuis 2022, dans un contexte combinant notamment ralentissement économique et contribution accrue des administrations publiques locales au redressement des comptes publics nationaux.

**Après deux exercices excédentaires en 2021 et 2022, les collectivités territoriales ont basculé dans une situation de besoin de financement structurel. Celui-ci s'est établi à 5,0 Md€ en 2023, puis a plus que doublé en 2024 pour atteindre 11,4 Md€, soit environ 0,4 % du PIB.**

Selon la dernière note de conjoncture de la Banque postale en septembre 2025, les situations financières demeurent cependant très hétérogènes selon les catégories de collectivités. Le bloc communal (communes et EPCI à fiscalité propre) conserve, en moyenne, une situation plus favorable que celle des Départements, qui apparaissent comme les plus fragilisés, avec une chute cumulée de près de -60 % de leur épargne brute en deux ans et un délai de désendettement porté à 6,7 années, niveau inédit depuis 2012. Les Régions connaissent également une dégradation sensible de leurs équilibres financiers, avec un délai de désendettement proche de 6,3 années, malgré une structure de recettes plus diversifiée.

Le bloc communal n'échappe toutefois pas à la dégradation générale des finances locales.

**L'année 2025 marque en effet pour le bloc communal une phase de stabilisation relative des équilibres financiers, après plusieurs exercices de dégradation continue, sans pour autant traduire une véritable reconstitution des marges de manœuvre financières.**

Les recettes réelles de fonctionnement du bloc communal progresseraient de +2,3 % par rapport à 2024. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement du bloc communal seraient en hausse de +2,8 %. Cette progression, légèrement supérieure à celle des recettes, reste principalement tirée par :

- **Les dépenses de personnel (+3,8%)**, sous l'effet de facteurs structurels identifiés par la Cour des comptes : revalorisation des charges sociales, montée en charge de la hausse du taux de cotisation CNRACL, effets de structure sur la masse salariale ;
- **Les charges à caractère général (+2,3%)**, en nette décélération après la séquence inflationniste de 2022-2023 ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>174,1</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>178,1</b>
Recettes fiscales	+ 3,3	100,2	+ 2,2	102,3
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	27,7	+ 2,7	27,9
Participations	+ 8,9	9,0	+ 2,9	9,2
Produit des services	+ 3,6	25,7	+ 4,7	26,9
Autres	+ 1,4	11,6	+ 1,9	11,8
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>144,1</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>148,1</b>
Dépenses de personnel	+ 4,4	62,7	+ 3,8	65,1
Charges à caractère général	+ 4,0	49,3	+ 2,3	50,5
Dépenses d'intervention	+ 6,1	24,0	+ 2,5	24,6
Autres	- 9,1	4,4	- 2,0	4,3
Intérêts de la dette	+ 11,4	3,7	+ 0,2	3,7
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 0,9</b>	<b>30,0</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>30,0</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 1,7</b>	<b>16,8</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>16,9</b>

Une épargne stabilisée malgré un contexte contraint

En effet, l'épargne du bloc communal se stabiliserait en 2025, sans retrouver les niveaux observés en début de mandat. L'épargne brute atteint 30,0 Md€, soit un niveau quasi identique à celui de 2024, tandis que l'épargne nette s'établit à 16,9 Md€ (+0,2 %), selon la Banque Postale.

Un endettement en hausse maîtrisée

**L'encours de dette du bloc communal atteindrait 146,7 Md€ fin 2025, en progression de +3,5% sur un an. Compte tenu d'une épargne brute stabilisée, la capacité de désendettement s'établirait autour de 4,9 années, niveau encore jugé soutenable et nettement plus favorable que celui observé pour les Départements ou les Régions.**

Dans un contexte marqué par la contribution croissante des collectivités locales au redressement des finances publiques nationales et par de fortes incertitudes sur l'évolution des concours financiers de l'État à compter de 2026, la Cour des comptes alerte sur le risque, à moyen terme, d'une dégradation progressive de la soutenabilité financière du bloc communal en l'absence de restauration durable de l'épargne brute

## **1.2) Les mesures législatives et réglementaires : des décisions connues impactant les finances de la Ville et des interrogations sur l'évolution du Dilico et des pénalités SRU**

L'exercice budgétaire 2026 s'ouvre donc dans un contexte national marqué par la persistance de déséquilibres importants des finances publiques. Il conditionne directement la construction du budget de l'État et la trajectoire des concours financiers aux collectivités territoriales.

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques, engagée en 2025, sera prolongée et sans aucun doute renforcée à plus ou moins long terme

- La poursuite de l'écrêtement de la DGF,
- La hausse annuelle des cotisations CNRACL jusqu'en 2028,
- Les incertitudes liées à l'évolution des concours financiers de l'État et notamment du Dilico et des pénalités SRU

## A) Les mesures d'ores et déjà connues impactant les finances de la Ville

### La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Conformément aux dispositions en vigueur, les valeurs locatives cadastrales servant de base au calcul des impositions directes locales font l'objet, chaque année, d'une revalorisation forfaitaire automatique. Celle-ci est déterminée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé constatée entre novembre 2024 et novembre 2025. Pour l'exercice 2026, le coefficient de revalorisation forfaitaire est fixé à +0,8 %, marquant un net ralentissement par rapport aux exercices précédents, caractérisés par une inflation élevée. Cette évolution modérée traduit le reflux de l'inflation observé en 2024 et 2025.

Plus globalement, en prenant les projections d'inflation retenues par la Banque de France dans sa note sur les projections macroéconomiques de décembre 2025, la revalorisation annuelle des bases fiscales durant la prochaine mandature serait moins forte que les années précédentes.

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales en 2026 et prévisionnelle 2027-2032

Evolution prévisionnelle coef de revalorisation des bases fiscales	2023	2024	2025	2026 (acté)	2027	2028	2029	2030	2031	2032
taux (ICPH n-1)	7,1%	3,9%	1,7%	0,8%	1,3%	1,3%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%
évol prévisionnelles du produit fiscal (TH+TF)	2 415 396	1 066 212	159 465	289 220	375 030	379 875	519 875	584 000	595 410	606 945

### La baisse de la DGF en application de l'écrêtement annuel appliqué à Saint-Mandé

En 2026, l'enveloppe financière de la DGF, votée dans la loi de finances pour 2026, restera stable sans indexation de l'inflation (27,5 Md€).

À enveloppe constante, la progression reconduite de la péréquation verticale (DSU, DSR, DNP), estimée à près de 290 M€, sera donc, comme les années précédentes, intégralement financée par des ajustements internes, au premier rang desquels figure le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes disposant d'un potentiel fiscal par habitant supérieur à la moyenne nationale. C'est le cas de Saint-Mandé qui a perdu entre 2020 et 2025, 1,753 M€ de DGF. Entre 2026 et 2032, elle pourrait perdre 2,565 M€ (- 7,5% / an).

Evolution prévisionnelle de la DGF – Ville de Saint-Mandé

Evolution de la DGF	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Montant	1 308 845	1 210 682	1 119 881	1 035 889	958 198	886 333	819 858
Ecart n-1 (-7,5%/an)	-106 123	-98 163	-90 801	-83 991	-77 692	-71 865	-66 475
Ecart cumulé	-106 123	-310 409	-605 497	-984 575	-1 441 346	-1 885 990	-2 565 091

## La hausse programmée des cotisations patronales à la CNRACL 2025-2028

La trajectoire de redressement financier de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) se poursuit en 2026. Le taux de cotisation patronale connaît une nouvelle augmentation, dans le cadre d'un relèvement progressif de 12 points entre 2024 et 2028.

Evolution des taux de cotisation CNRACL – Coût de la mesure pour Saint-Mandé

Evolution du taux de cotisation CNRACL (+ 3 pts / an)	2024	2025	2026	2027	2028
base de calcul (traitement de base indiciaire + NBI)	6 023 128	6 336 303	6 463 029	6 592 290	6 724 135
taux annuel	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%
coût (en M€) avec évolution des taux	1 906 320	2 195 529	2 433 330	2 679 766	2 935 085
coût (en M€) avec taux figé à 31,65%		2 005 440	2 045 549	2 086 460	2 128 189
évol coût net (en M€)		190 089	387 782	593 306	806 896

Le coût cumulé sur 2026-2028 s'élève à 1,788 M€. Cette évolution constitue un facteur structurel de tension sur les dépenses de personnel des collectivités territoriales. Elle se traduit par une augmentation mécanique et durable des charges de fonctionnement, indépendamment de toute création de postes ou de revalorisation indemnitaire.

Pour la Ville de Saint-Mandé, cette hausse appelle une vigilance particulière dans le pilotage de la masse salariale et renforce la nécessité d'inscrire la gestion des ressources humaines dans une trajectoire pluriannuelle soutenable.

### B) Des interrogations demeurent sur l'évolution du Dilico et des pénalités SRU

#### Le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)

Le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) a été institué par la loi de finances pour 2025 (« Dilico I »).

Il visait à opérer un prélèvement exceptionnel sur les collectivités disposant des ressources fiscales les plus dynamiques, afin d'alimenter des mécanismes de redistribution et de péréquation. Le montant global du prélèvement a été fixé à 1 Md€, réparti entre les différentes catégories de collectivités contributrices :

Catégorie de collectivités	Montant prélevé (M€) Dilico I	Nombre de collectivités contributrices
Communes	250	1 924
EPCI à fiscalité propre	250	141
Départements	220	50
Régions et CTU	280	12
Total	1 000	—

Un mécanisme de plafonnement individuel limitait le prélèvement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année de référence. Les exonérations et les effets du

plafonnement donnaient lieu à un report sur les autres collectivités contributrices, via un coefficient de report, particulièrement élevé pour le bloc intercommunal.

**Au titre de l'exercice 2025, la Ville de Saint-Mandé a été contributrice au dispositif, pour un montant de 0,433 M€.**

Dans sa version initiale, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait un renforcement du dispositif, communément désigné comme « Dilico II ». Le montant global des prélèvements devait être porté à 2 Md€, soit un doublement par rapport à 2025, avec la répartition suivante :

Catégorie de collectivités	Montant prélevé Dilico II version initiale (M€)	Montant Dilico I (M€)
Communes	720	250
EPCI à fiscalité propre	500	250
Départements	280	220
Régions et CTU	500	280
Total	2 000	1 000

**La loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée par le Parlement le 2 février dernier. Le dispositif a finalement été profondément remanié avec la suppression de la contribution des communes en 2026.** Il prévoit donc :

- La division par deux des contributions des EPCI et des départements,
- La reconduction des règles du Dilico I (plafonnement du reversement à 90 % et lissage sur trois ans),
- L'abandon de la conditionnalité des remboursements éventuels de l'Etat liée à l'évolution des dépenses des collectivités locales.

Catégorie de collectivités	Montant prélevé Dilico II version définitive (M€)	Nombre de collectivités contributrices
Communes	0	0
EPCI à fiscalité propre	250	507
Départements	140	50
Régions et CTU	350	12
Total	740	—

Ces ajustements réduiront fortement en 2026 la portée du Dilico II pour les communes. Même dans sa version amendée, le Dilico reflète bien la volonté de l'Etat de réguler à plus long terme les finances locales. Cela pourrait se traduire dès 2027 par une reconduction ou un doublement du Dilico en direction des collectivités considérées comme les plus favorisées comme Saint-Mandé sans connaître des éventuels dispositifs de remboursement partiel prévus au départ par l'Etat.

## Evolution prévisionnelle du Dilico 2026-2032

Evolution Dilico I et II	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2026-2032
Prélèvement Dilico sur recettes fiscale - scénario 1 reconduction du dispositif 2025 (Dilico I) sur la mandature	432 506	0	432 510	432 510	432 510	432 510	432 510	432 510	2 595 060
Prélèvement Dilico sur recettes fiscale - scénario 2 doublement du dispositif 2025 (Dilico I) sur la mandature	432 506	0	865 000	865 000	865 000	865 000	865 000	865 000	5 190 000

Par ailleurs, les conditions d'un éventuel remboursement partiel de l'Etat pourraient être plus strictes.

### L'évolution des pénalités SRU

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose aux communes situées dans des territoires tendus un quota minimal de logements sociaux représentant une part significative du parc de résidences principales. Cet objectif est codifié aux articles L. 302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les communes qui n'atteignent pas les objectifs de production de logements sociaux sont dites déficitaires au titre de la loi SRU et peuvent être soumises à un ensemble de sanctions financières et administratives :

- Prélèvement annuel sur leurs ressources fiscales, proportionnel au potentiel fiscal communal et au déficit en logements sociaux. Ce prélèvement vise à encourager l'investissement local vers la production de logements sociaux ;
- Le montant de cette pénalité est calculé en fonction de l'écart entre le taux requis et le taux effectif, avec un plafond légal ne pouvant excéder 5 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

En application du contrat de mixité sociale (CMS) actuel, la pénalité annuelle s'élève à 1 M€ en application d'un taux retenu de 120%. Elle sera minorée des surcharges foncières financées par la Ville en année n-2.

### Evolution prévisionnelles des pénalités SRU 2026-2032

Evolution prévisionnelle pénalités SRU	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2026-2032
Prélèvement brut (1)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	7 000 000
Surcharges foncières (2)	325 150	790 000	350 000	755 000	0	0	0	0	1 895 000
Pénalités SRU montant net (1-2)	674 850	210 000	650 000	245 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 105 000

En conclusion, les projets budgets doivent s'inscrire dans une logique de sécurisation des équilibres et de maîtrise de l'évolution des charges. Cette approche conditionne la préservation de la capacité d'autofinancement et la soutenabilité des projets structurants à moyen et long terme.

C'est dans ce cadre, à la fois contraint et évolutif, que s'analyse la situation financière propre de la commune et que se construisent les orientations budgétaires pour l'exercice 2026

## 2) Les éléments structurants propres à la Ville de Saint-Mandé déterminant les orientations générales du projet de budget 2026

### 2.1) La situation financière de la Commune de Saint-Mandé projetée à fin 2025 : une solidité structurelle et une capacité d'investissement préservée

Au regard des constats nationaux, la situation financière de la commune de Saint-Mandé apparaît structurellement solide. L'analyse de la trajectoire financière sur la période 2019–2024, complétée par une lecture prospective intégrant le compte administratif 2025, met en évidence une capacité de la collectivité à faire face aux chocs conjoncturels.

#### A) L'exécution du budget 2025 : des équilibres structurels maîtrisés et une capacité d'investissement préservée

En fonctionnement, les recettes devraient s'élever à 49,7 M€ et les dépenses à 44 M€ à la fin de l'année 2025. Avec les dépenses liées aux dotations aux amortissements, le résultat d'exercice de la section de fonctionnement devrait s'établir à 3,2 M€.

#### L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement dépasseraient de plus de 1 M€ les prévisions budgétaires votées en début d'année mais diminueraient de 0,196 M€ (-0,4%) par rapport à 2024.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	CA Prév 2025	Ecart prév / Crédits ouverts 2025	Taux exécution prévisionnelle / crédits ouverts	Ecart / CA 2024	Evol en %
013 atténuations des charges	298 714	190 488	170 997	154 887	152 672	139 367	150 000	150 000	139 899	-10 101	93,3%	533	0,4%
70 Ressources d'exploitation	6 294 026	4 602 435	6 348 584	7 220 478	8 312 056	7 879 775	7 739 375	7 739 375	7 817 509	78 134	101,0%	-62 266	-0,8%
73 Ressources fiscales (impôts et taxes) hors TEC	32 188 292	31 330 671	33 500 999	33 771 621	35 510 381	36 309 059	36 293 285	36 293 285	36 873 570	580 285	101,6%	564 511	1,6%
74 Ressources institutionnelles	3 757 499	4 066 074	3 172 894	3 426 522	3 538 178	4 047 762	3 405 045	3 405 045	3 606 755	201 710	105,9%	-441 008	-10,9%
75 Autres produits de gestion courante	368 583	357 975	261 383	397 523	502 559	1 141 230	850 700	850 700	920 142	69 442	108,2%	-221 088	-19,4%
<b>RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>42 907 114</b>	<b>40 547 643</b>	<b>43 454 856</b>	<b>44 971 030</b>	<b>48 015 846</b>	<b>49 517 193</b>	<b>48 438 405</b>	<b>48 438 405</b>	<b>49 357 875</b>	<b>919 470</b>	<b>101,9%</b>	<b>-159 318</b>	<b>-0,3%</b>
76 Produits financiers	120 919	120 919	120 919	118 216	191 701	344 550	238 215	238 215	285 352	47 137	119,8%	-59 198	-17,2%
77 Produits exceptionnels (hors recettes de cession)	73 043	52 587	463 966	243 343	278 518	0	1 500	1 500	0	-1 500	0,0%	0	#DIV/0!
775 Produits de cession	1 000	3 325 900	39 030	5 107 979	1 090	20 458	0	0	36 500	36 500	#DIV/0!	16 042	78,4%
78 Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	7 570	0	0	13 643	13 643	#DIV/0!	6 073	80,2%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43 102 076</b>	<b>44 047 050</b>	<b>44 078 771</b>	<b>50 440 567</b>	<b>48 487 155</b>	<b>49 889 771</b>	<b>48 678 120</b>	<b>48 678 120</b>	<b>49 693 370</b>	<b>1 015 250</b>	<b>102,1%</b>	<b>-196 401</b>	<b>-0,4%</b>

**Globalement les recettes de gestion courante sont en baisse en 2025 de 0,3% sous l'effet de l'écroulement de la DGF (-0,115 M€).**

Les ressources fiscales augmentent avec en particulier les droits de mutation qui s'élèvent en 2025 à 2,509 M€ contre 1,994 M€ en 2024 (+0,515 M€). Ces derniers ont été intégrés avec prudence dans les prévisions compte tenu de leur forte volatilité.

Les ressources d'exploitation baissent légèrement en 2025 (-0,8%) : les produits des services augmentent de +2,2% mais les refacturations de charges notamment des loyers et charges des locaux commerciaux sont en forte diminution suite aux cessions réalisées en 2025 par la Ville de baux commerciaux qu'elle détenait (56 et 87 avenue De Gaulle).

#### L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminueraient de 1,386 M€ par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Elles augmenteraient de 1,249 M€ soit +2,9% par rapport à 2024.

Malgré les tensions inflationnistes observées entre 2021 et 2024, la commune est parvenue à en 2025 à contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement, en particulier ses charges de gestion courante.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	CA Prév 2025	Ecart prév / Crédits ouverts 2025	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2024	Evol en %
014 Prélèvements sur recettes (hors TEOM)	4 574 933	4 771 093	5 893 767	5 181 368	4 860 043	4 562 011	5 729 850	5 729 850	5 301 342	-428 508	92,5%	739 331	16,2%
65 Autres charges de gestion courante	1 228 172	1 484 949	1 382 268	1 564 394	1 700 373	1 715 221	1 924 640	2 040 760	1 750 124	-290 636	85,8%	34 903	2,0%
66 Charges d'intérêts dette	655 153	621 212	561 928	439 357	432 020	472 473	405 000	425 000	423 671	-1 329	99,7%	-48 803	-10,3%
66 ICNE	-38 551	-24 500	-107 715	52 895	-5 248	-42 547	-9 145	-9 145	-7 124	2 021	77,9%	35 423	-83,3%
66 Autres charges financières	0	0	1 278	2 028	0	383	5 000	5 000	3 644	-1 356	72,9%	3 261	850,7%
67 Charges exceptionnelles	305 722	80 952	32 368	58 756	78 430	174 116	50 000	50 000	21 849	-28 151	43,7%	-152 266	-87,5%
011 Reversement Q Park	1 025 454	973 498	1 097 534	1 289 941	1 396 723	1 380 398	1 355 000	1 355 000	1 338 517	-16 483	98,8%	-41 881	-3,0%
68 Dotations aux provisions	0	0	0	0	7 570	13 643	250 000	250 000	92 415	-157 585	37,0%	78 772	577,4%
<b>DEPENSES CONTRAINTES</b>	<b>7 750 883</b>	<b>7 907 205</b>	<b>8 861 429</b>	<b>8 588 737</b>	<b>8 469 912</b>	<b>8 275 699</b>	<b>9 710 345</b>	<b>9 846 465</b>	<b>8 924 439</b>	<b>-905 543</b>	<b>90,6%</b>	<b>648 740</b>	<b>7,8%</b>
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 323 142	17 104 084	17 837 907	18 450 365	18 996 046	19 443 753	19 845 205	20 250 205	20 125 594	-124 611	99,4%	681 841	3,5%
011 Charges à caractère général dont :	9 083 006	9 130 259	9 931 882	11 642 072	12 950 363	13 499 722	13 677 730	13 657 730	13 180 563	-477 167	96,5%	-319 160	-2,4%
Charges de structure	3 396 506	3 659 028	3 595 533	3 989 507	5 128 145	5 034 005	4 864 530	4 844 530	4 764 008	-80 522	98,3%	-269 997	-5,4%
Charges d'activités des services	5 686 499	5 471 231	6 336 349	7 652 566	7 822 218	8 465 717	8 813 200	8 813 200	8 416 555	-396 645	95,5%	-49 163	-0,6%
65 Subv versées org. Publics et privés et autres	1 504 062	1 494 184	1 508 489	1 520 665	1 513 069	1 505 767	1 617 150	1 622 150	1 743 611	121 461	107,5%	237 844	15,8%
67 Subventions exceptionnelles	56 099	5 000	137 677	10 000	9 080	0	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%
<b>DEPENSES DES SERVICES</b>	<b>27 966 309</b>	<b>27 733 527</b>	<b>29 415 955</b>	<b>31 623 103</b>	<b>33 468 558</b>	<b>34 449 242</b>	<b>35 140 085</b>	<b>35 530 085</b>	<b>35 049 767</b>	<b>-480 318</b>	<b>98,8%</b>	<b>600 525</b>	<b>1,7%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 717 192</b>	<b>35 640 732</b>	<b>38 277 384</b>	<b>40 211 839</b>	<b>41 938 469</b>	<b>42 724 941</b>	<b>44 850 430</b>	<b>45 376 550</b>	<b>43 974 206</b>	<b>-1 385 861</b>	<b>96,9%</b>	<b>1 249 265</b>	<b>2,9%</b>

**Les seules augmentations significatives portent sur les prélèvements sur recettes fiscales opérées par l'Etat (+16,2%) et la contribution exceptionnelle versée par la Ville à l'agence métropolitaine des mobilités pour le financement du contentieux avec la SAS Autolib (poste subventions et contributions aux organismes publics et privés +15,8%)**

Concernant les prélèvements sur recettes fiscales, l'évolution porte sur les pénalités SRU (+0,670 M€) et l'application, pour la 1<sup>ère</sup> fois, du Dilico (+0,433 M€). Le FPIC a lui baissé (-0,367 M€). **L'ensemble des prélèvements fiscaux opérés par l'Etat s'élève à 5,301 M€ en 2025 pour la Ville de Saint-Mandé contre 4,562 M€ en 2024.**

Le versement des subventions et contributions ont augmenté en 2025 avec principalement le versement exceptionnel de la Ville à l'agence métropolitaine des mobilités comme prévu au budget supplémentaire voté au conseil municipal du 15 octobre dernier, afin de couvrir, en plus de la dotation annuelle, la quote-part de la Ville au financement du contentieux avec la SAS Autolib (+0,156 M€). Le soutien à la vie associative a été plus importante en 2025 (+0,070 M€).

**Charges de gestion courante : une baisse en 2025 de -2,4% grâce notamment à des efforts de gestion**

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont connu une progression marquée entre 2021 et 2024, sous l'effet du contexte inflationniste, notamment sur les postes énergie, assurances, prestations de services et maintenance du patrimoine.

En 2025, elles baissent de 2,4% traduisant :

- Les effets de la baisse des prix de l'énergie (-5,4%) ;
- Et un effort global de gestion avec un pilotage des achats et plus globalement des dépenses de fonctionnement des services (-0,6%).

**Masse salariale : un poste structurellement élevé mais maîtrisé (+3,5%)**

La masse salariale de Saint-Mandé représente environ 46 % de ses dépenses réelles de fonctionnement, un niveau inférieur à celui observé dans les communes de strate comparable (au-dessus de 50%). **Son évolution demeure en 2025 toutefois largement contrainte par des facteurs exogènes, notamment la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL imposée par l'Etat (+0,190 M€) et le glissement vieillesse technicité (GVT) représentant une hausse de 1,5% de la masse salariale.**

Malgré ces contraintes, la commune est parvenue à maîtriser la trajectoire de ses dépenses de personnel, grâce à un pilotage des effectifs et à une adéquation globale entre ressources humaines et niveau de service public rendu. La progression observée reste cohérente avec celle des recettes, limitant ainsi les tensions structurelles sur l'épargne de gestion.

Reception en préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La solidité du fonctionnement se traduit par une capacité d'investissement préservée, malgré un contexte national défavorable. La commune maintient un niveau d'investissement soutenu.

### Niveau et structure de l'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	CA Prév 2025	Ecart prév / Crédits ouverts 2025	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2024	Evol en %
20 Immobilisations incorporelles	489 194	480 777	656 393	596 532	530 812	340 833	208 000	337 351	264 018	-73 333	78,3%	-76 816	-22,5%
21 Immobilisations corporelles	4 631 550	10 261 736	7 093 889	7 902 322	6 593 521	4 160 552	3 336 740	4 190 980	3 505 121	-685 859	83,6%	-655 431	-15,8%
23 Immobilisations en cours	12 391 155	646 310	2 296 366	6 742 777	8 355 467	10 958 498	2 895 000	8 773 902	8 512 765	-261 138	97,0%	-2 445 733	-22,3%
204 Subventions d'équipements versées	952 349	830 368	1 143 818	1 103 372	525 000	953 927	530 000	560 000	527 854	-32 146	94,3%	-426 073	-44,7%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>18 464 248</b>	<b>12 219 190</b>	<b>11 190 466</b>	<b>16 345 004</b>	<b>16 004 800</b>	<b>16 413 810</b>	<b>6 969 740</b>	<b>13 862 234</b>	<b>12 809 758</b>	<b>-1 052 476</b>	<b>92,4%</b>	<b>-3 604 052</b>	<b>-22,0%</b>
16 Remboursement capital dette	1 589 177	1 647 461	1 522 381	1 651 105	1 955 737	2 168 805	2 200 000	2 200 000	2 199 233	-767	100,0%	30 428	1,4%
165 Dépôts et cautionnements	0	842	0	1 037	409	0	5 000	5 000	0	-5 000	0,0%	0	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières	0	6 100	30 000	41 143	4 058 689	4 430	50 000	50 000	9 141	-40 859	18,3%	4 711	106,4%
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>20 053 425</b>	<b>13 873 593</b>	<b>12 742 848</b>	<b>18 038 290</b>	<b>22 019 635</b>	<b>18 587 045</b>	<b>9 224 740</b>	<b>16 117 234</b>	<b>15 018 133</b>	<b>-1 099 101</b>	<b>93,2%</b>	<b>-3 568 913</b>	<b>-19,2%</b>

**Elles devraient s'élever à 12,810 M€ sur 13,862 M€ de crédits ouverts (avec RAR). Le taux d'exécution serait de 92,4% confirmant la capacité de la Ville à réaliser son programme d'investissement et ses engagements.**

La ville a poursuivi la mise en œuvre de sa PPI comme prévu avec :

- Les travaux d'entretien du patrimoine existant, de son mobilier et de son parc informatique (1,396 M€),
- Le financement de surcharges foncières (0,350 M€),
- Le programme de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments communaux (0,404 M€)
- Ainsi que la fin de la requalification du Val de Gaulle (0,680 M€), la rénovation de la place Général Leclerc (0,696 M€), les travaux de rénovation de la Médiathèque (5 M€) et la réhabilitation du Centre Pierre Grach (2,4 M€).

**Depuis 2021, la Ville a engagé plus de 51,5 M€ de crédits d'investissement en 5 ans, soit plus de 10,308 M€ par an, financés à 77,1% par ses fonds propres.**

PPI 2021-2026	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025
<b>total dépenses PPI</b>	<b>5 736 686</b>	<b>10 584 862</b>	<b>12 445 292</b>	<b>9 966 316</b>	<b>12 809 758</b>	<b>51 542 915</b>
Entretien du patrimoine existant	1 533 222	1 753 408	2 185 978	1 888 341	1 936 015	9 296 964
Programmation de rénovation thermique	376 009	782 225	567 881	736 225	403 870	2 866 209
Surcharges foncières	925 500	929 000	395 000	793 927	350 000	3 393 427
Mesures nouvelles	2 195 273	6 446 120	8 094 597	6 447 823	9 937 622	33 121 434
Autres interventions - opérations engagées	706 683	674 109	1 201 836	100 000	182 251	2 864 880
subvention	<b>212 376</b>	<b>156 164</b>	<b>2 153 576</b>	<b>993 795</b>	<b>3 681 832</b>	<b>7 197 744</b>
tx subv	<b>3,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>17,3%</b>	<b>10,0%</b>	<b>28,7%</b>	<b>14,0%</b>
FCTVA	<b>663 746</b>	<b>1 467 845</b>	<b>1 881 034</b>	<b>1 323 824</b>	<b>2 033 908</b>	<b>7 370 357</b>
<b>charge nette PPI</b>	<b>4 860 564</b>	<b>8 960 853</b>	<b>8 410 681</b>	<b>7 648 697</b>	<b>7 094 018</b>	<b>36 974 814</b>
emprunt	0	2 800 000	7 000 000	0	2 000 000	11 800 000
tx de financement emprunt					15,6%	22,9%
fonds propres	5 736 686	7 784 862	5 445 292	9 966 316	10 809 758	39 742 915
tx de financement fonds propres	100,0%	73,5%	43,8%	100,0%	84,4%	77,1%

### Modalités de financement de l'investissement

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Crédits ouverts 2025	CA Prév 2025	Ecart prév / Crédits ouverts 2025	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2024	Evol en %
16 Emprunts d'équilibre	1 400 000	0	0	2 800 000	7 000 000	0	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	100,0%	2 000 000	#DIV/0!
165 Dépôts et cautions	561	1 396	0	0	625	0	5 000	5 000	0	-5 000	0,0%	0	#DIV/0!
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000	7 995	-42 005	16,0%	7 995	#DIV/0!
10 FCTVA	942 130	2 522 096	1 109 891	572 896	814 014	1 510 743	1 026 525	1 026 525	1 123 467	96 942	109,4%	-387 277	-25,6%
10 Taxe d'aménagement	228 381	251 204	160 714	132 145	287 160	141 998	150 000	150 000	8 197	-141 803	5,5%	-133 801	-94,2%
1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	11 293 195	4 102 578	5 309 150	4 331 136	3 908 776	3 929 493	0	4 788 204	4 788 204	0	100,0%	858 711	21,9%
13 Subventions d'investissement perçues	1 248 654	2 083	1 115 848	1 735 650	3 188 693	2 068 404	2 165 525	3 240 134	3 681 832	441 698	113,6%	1 613 428	78,0%
13 Amendes de police	80 770	0	0	0	0	22 926	0	0	91 467	91 467	#DIV/0!	68 541	298,0%
024 Cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	0	#DIV/0!
23 Remboursement travaux/avances	0	0	0	0	103 803	31 938	0	0	0	0	0,0%	-31 938	-100,0%
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>15 193 691</b>	<b>6 879 357</b>	<b>7 695 603</b>	<b>9 571 827</b>	<b>15 303 071</b>	<b>7 705 503</b>	<b>5 397 050</b>	<b>11 259 862</b>	<b>11 701 162</b>	<b>441 300</b>	<b>103,9%</b>	<b>3 995 659</b>	<b>51,9%</b>

L'investissement communal repose prioritairement sur :

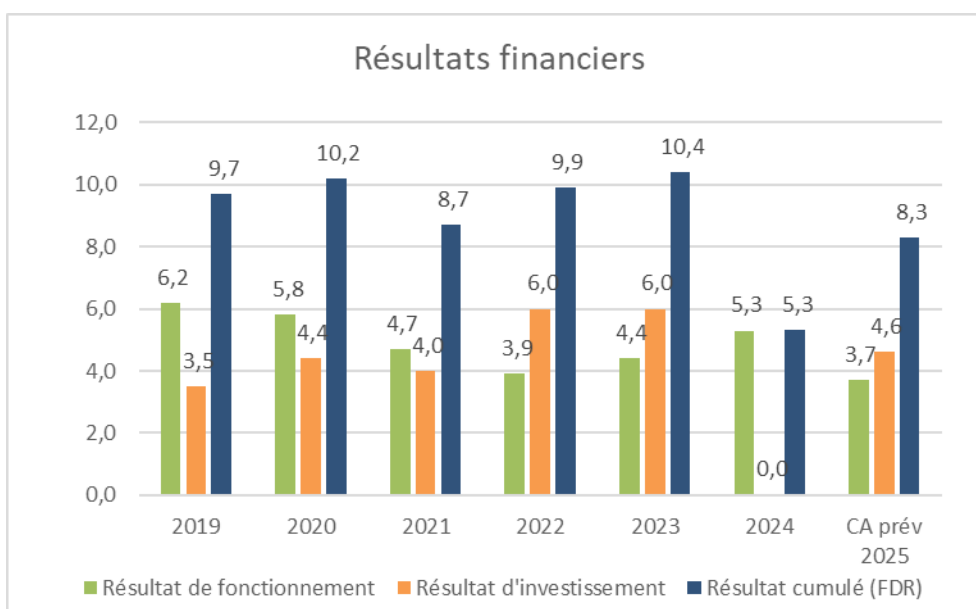
- L'autofinancement dégagé par le fonctionnement,
- Le FCTVA calculé sur les dépenses d'équipement réalisé en 2024,
- Les recettes d'investissement dont **les subventions qui s'élèvent à 3,682 M€ en 2025 avec des financements extérieurs importants obtenus auprès de l'Etat, de la Région et de la Métropole Grand Paris pour les travaux de la Médiathèque et la rénovation du Centre P. Grach,**
- **Un recours mesuré à l'emprunt, comme prévu dans la programmation initiale de début de mandat (2 M€).**

Avec les recettes liées aux amortissements, le résultat d'exercice devrait dégager un besoin de financement de 0,815 M€ couvert par l'utilisation du résultat antérieur dégagé fin 2024 (5,387 M€).

B) Résultats financiers, épargne et autofinancement : un socle financier robuste

Résultats financiers	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	CA prév 2025
Résultat d'exercice fonctionnement (1)	5 861 257	3 662 181	4 136 779	3 573 776	4 424 492	4 819 324	3 217 466
Résultat antérieur (2)	341 782	2 176 326	529 357	335 000	0	495 000	526 120
<b>résultat clôture sect. fonctionnement (1+2)</b>	<b>6 203 039</b>	<b>5 838 507</b>	<b>4 666 136</b>	<b>3 908 776</b>	<b>4 424 492</b>	<b>5 314 324</b>	<b>3 743 586</b>
Résultat d'exercice investissement avec RAR (3)	-3 058 456	-1 984 244	-3 382 636	-1 518 511	-4 592 371	-8 536 036	-815 272
Résultat antérieur (4)	6 564 355	6 362 562	7 367 645	7 540 995	10 632 707	8 550 532	5 387 381
<b>résultat clôture sect. investissement (3+4)</b>	<b>3 505 899</b>	<b>4 378 318</b>	<b>3 985 009</b>	<b>6 022 484</b>	<b>6 040 336</b>	<b>14 496</b>	<b>4 572 109</b>
<b>fonds de roulement</b>	<b>9 708 938</b>	<b>10 216 825</b>	<b>8 651 145</b>	<b>9 931 260</b>	<b>10 464 828</b>	<b>5 328 820</b>	<b>8 315 695</b>

Toutes sections confondues, Saint-Mandé devrait présenter en 2025 un excédent de 8,316 M€, renforçant sensiblement son fonds de roulement.

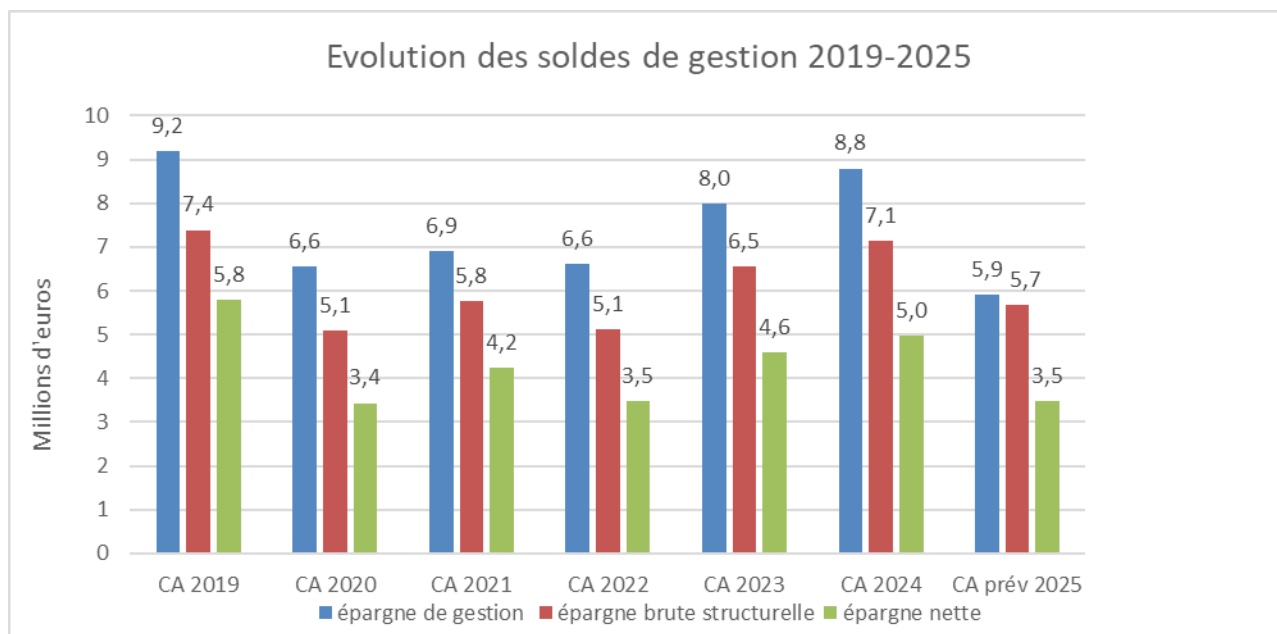


**La maîtrise du fonctionnement permet à la commune de dégager un bon niveau d'épargne brute structurelle, qui constitue le principal indicateur de soutenabilité financière.**

Indicateurs de gestion structurels (hors produits de cessions)	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	CA prév 2025
Epargne de gestion	9 471 450	6 828 931	6 900 544	6 612 166	7 995 952	8 790 719	5 918 126
Capacité d'autofinancement brut structurelle	7 661 535	5 346 275	5 762 358	5 120 750	6 547 596	7 144 372	5 682 664
<b>taux d'épargne brute</b>	<b>17,0%</b>	<b>12,5%</b>	<b>13,1%</b>	<b>11,3%</b>	<b>13,5%</b>	<b>14,3%</b>	<b>11,4%</b>
Capacité d'autofinancement net	6 072 919	3 698 813	4 239 976	3 469 644	4 591 859	4 975 567	3 483 431
Encours de dette	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 579	23 126 842	20 958 037	20 758 804
Fonds de soutien au 31/12	1 554 990	1 382 214	1 209 437	1 036 660	863 884	691 107	518 330
Encours de dette net du fonds de soutien	18 523 407	17 073 852	15 724 038	17 045 919	22 262 958	20 266 930	20 240 474
<b>Capacité de désendettement (nombre d'années)</b>	<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>

Contrairement à la tendance nationale marquée par une érosion significative de l'épargne brute et nette, Saint-Mandé parvient à maintenir :

- Une épargne brute de 5,682 M€ et plutôt régulière sur la période 2020-2025,
- Un taux d'épargne brute > à 10%,
- Une épargne nette également positive de 3,483 M€, après remboursement du capital de la dette



Dans un contexte où de nombreuses communes voient leurs marges de manœuvre se réduire, **Saint-Mandé conserve ainsi une situation financière robuste, lui permettant de poursuivre ses projets d'investissement futurs tout en garantissant la soutenabilité de sa trajectoire financière.**

## 2.2) L'état de la dette et de sa solvabilité

**Le niveau d'endettement de la commune demeure modéré, tant en stock qu'en flux. La capacité de désendettement s'établit à 3,6 ans, très en-deçà des seuils d'alerte généralement admis (10 / 12 ans) et nettement plus favorable que la moyenne nationale du bloc communal (4,9 ans).**

Ce ratio traduit par une dette soutenable, une forte capacité de remboursement et une flexibilité financière élevée pour faire face à des besoins futurs ou à des aléas conjoncturels.

Dans un contexte de taux longs durablement élevés, cette situation constitue un avantage compétitif majeur, permettant à la commune de sécuriser ses conditions de financement.

### Une gestion anticipée et sécurisée de l'endettement

La Ville de Saint-Mandé a pu s'appuyer, dès le début de la mandature, sur une situation financière saine et anticipée. Le niveau élevé du fonds de roulement constaté fin 2019 (9,7 M€), conjugué à l'élaboration dès le début de la mandature d'une prospective financière et d'une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2021-2025, a permis de définir rapidement et avec précision les besoins de financement de la collectivité.

Dans ce cadre, trois emprunts ont été contractualisés en 2020 et 2021, pour un montant global de 9,8 M€, dans un contexte de marché particulièrement favorable :

- 2,8 M€ sur 15 ans à taux fixe de 0,79 % (Crédit Agricole), mobilisés en 2022 ;
- 2 M€ sur 20 ans à taux fixe de 0,73 % (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans à taux fixe de 0,64 % (Crédit Agricole), mobilisés en 2023.

Par ailleurs, un emprunt complémentaire de 2 M€ a été souscrit en 2024 auprès de la Banque Postale, à taux fixe de 3,65 %, et mobilisé en 2025.

## Un désendettement confirmé à l'horizon 2026

À l'issue de l'exercice 2026, l'encours de dette de la Ville s'établira à **18,473 M€**, contre **20,078 M€** fin 2019. Sur l'ensemble de la mandature, la collectivité aura ainsi réduit son stock de dette de **1,6 M€**, tout en finançant un programme d'investissement ambitieux (plus de 10 M€ par an).

La structure de la dette sera, en outre, totalement sécurisée : **100 % des emprunts seront classés A1 selon la charte Gissler**, traduisant l'absence totale de produits à risque. La dette sera également plus équilibrée et diversifiée, tant en termes de prêteurs que de maturités.

Dans ces conditions, la Ville de Saint-Mandé disposera, pour la prochaine mandature, de **marges de manœuvre financières réelles** lui permettant de recourir, le cas échéant, à de nouveaux financements tout en maintenant un niveau d'endettement soutenable et maîtrisé.

### A) Les charges financières

La politique prudente et anticipée de gestion de la dette engagée par la collectivité se traduit par **une diminution continue des charges financières sur la période 2020-2026**. Cette trajectoire permettra de dégager près de **0,591 M€ d'économies cumulées** sur le budget de fonctionnement à l'échelle de la mandature, contribuant ainsi directement au renforcement de l'autofinancement.

Évolution des charges financières (en M€)

Evolution des charges financières	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol / 2019
charges financières (1)	0,664	0,611	0,562	0,440	0,430	0,472	0,424	0,420	-0,244
fonds de soutien (2)	0,121	0,121	0,121	0,121	0,118	0,118	0,118	0,118	-0,003
<b>Total charges financières retraité du fonds de soutien (1-2)</b>	<b>0,543</b>	<b>0,490</b>	<b>0,441</b>	<b>0,319</b>	<b>0,312</b>	<b>0,354</b>	<b>0,306</b>	<b>0,302</b>	<b>-0,241</b>
produits financiers (placements à court terme) (3)						0,108	0,130	0,350	0,350
<b>Total charges financières (1-2-3)</b>	<b>0,543</b>	<b>0,490</b>	<b>0,441</b>	<b>0,319</b>	<b>0,312</b>	<b>0,246</b>	<b>0,176</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,591</b>

### B) Le stock de dette

Au 31 décembre 2026, le stock de dette de la Ville s'élèvera à **18,473 M€**, un niveau inférieur à celui observé à la clôture de l'exercice 2019. Cette évolution confirme la soutenabilité de la trajectoire financière retenue et la capacité de la collectivité à concilier un niveau d'investissement élevé avec une dynamique de désendettement

Évolution du stock de dette (en M€)

Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total sur la période 2020-2026
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,169	2,199	2,285	13,404
Emprunts nouveaux	1,400			2,800	7,000		2,000		11,800
<b>stock dette au 31/12</b>	<b>20,078</b>	<b>18,456</b>	<b>16,933</b>	<b>18,082</b>	<b>23,127</b>	<b>20,958</b>	<b>20,759</b>	<b>18,473</b>	<b>-1,604</b>

Cette évolution confirme la soutenabilité de la trajectoire financière retenue et la capacité de la collectivité à concilier investissement et désendettement.

Il sera composé de 15 emprunts :

Type	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2026	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux
Emprunt	SFIL	74 076,80 €	01/07/2027	0,50 an	Taux fixe à 4.59 %	Fixe
Emprunt	SFIL	112 500,00 €	01/01/2029	2,00 ans	Taux fixe à 4.59 %	Fixe
Emprunt	CREDIT AGRICOLE	419 524,37 €	09/10/2029	2,77 ans	Taux fixe à 4.32 %	Fixe
Emprunt	CREDIT AGRICOLE	499 999,88 €	27/12/2029	2,99 ans	Taux fixe à 1.08 %	Fixe
Emprunt	SFIL	439 642,30 €	01/03/2030	3,17 ans	Taux fixe à 3.92 %	Fixe
Emprunt	SFIL	350 000,00 €	01/06/2030	3,42 ans	Taux fixe à 3.71 %	Fixe
Emprunt	SFIL	512 547,51 €	01/04/2032	5,25 ans	Taux fixe à 4.25 %	Fixe
Emprunt	SFIL	1 150 000,00 €	01/07/2032	5,50 ans	Taux fixe à 1.19 %	Fixe
Emprunt	SFIL	2 877 196,83 €	01/01/2034	7,00 ans	Taux fixe à 3.25 %	Fixe
Emprunt	SFIL	933 757,89 €	01/03/2034	7,17 ans	Taux fixe à 2.2 %	Fixe
Emprunt	SFIL	1 502 545,42 €	01/01/2035	8,00 ans	(Euribor 12M(Postfixé))-Floor -0.19 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.19	Variable
Emprunt	CREDIT AGRICOLE	1 959 999,94 €	14/06/2037	10,45 ans	Taux fixe à 0.79 %	Fixe
Emprunt	BANQUE POSTALE	1 866 666,68 €	01/10/2040	13,75 ans	Taux fixe à 3.65 %	Fixe
Emprunt	CREDIT AGRICOLE	4 125 000,00 €	01/04/2043	16,25 ans	Taux fixe à 0.63 %	Fixe
Emprunt	SFIL	1 650 000,00 €	01/05/2043	16,33 ans	Taux fixe à 0.73 %	Fixe
	Total	18 473 457,62 €				

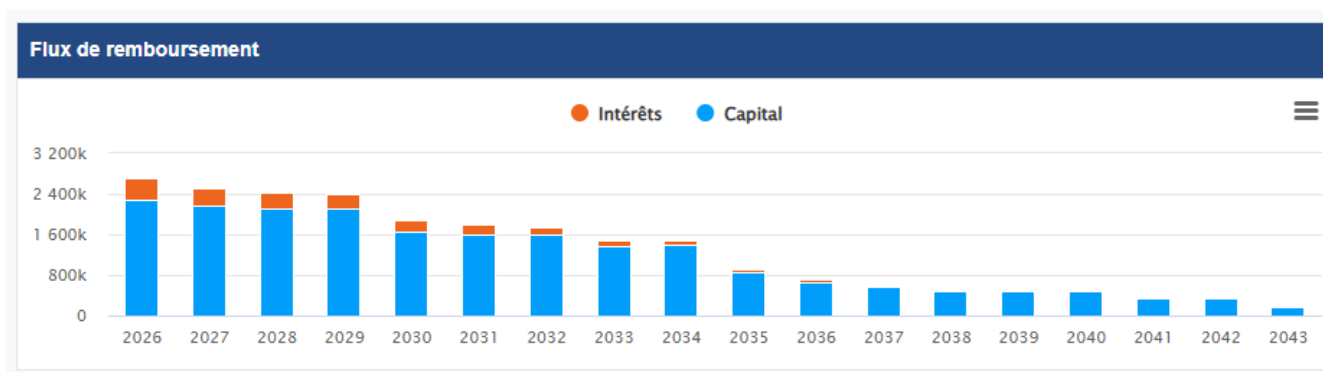
### C) Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette met en évidence une trajectoire régulière et lisible des remboursements. À compter du 1er janvier 2026, l'annuité globale (capital et intérêts) restera maîtrisée et compatible avec les capacités financières de la Ville. La dette actuelle s'éteindra intégralement en 2043.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2026	20 758 804	2 285 346	420 269	2 705 615	18 473 458
2027	18 473 458	2 160 803	364 347	2 525 149	16 312 655
2028	16 312 655	2 121 759	314 443	2 436 202	14 190 896
2029	14 190 896	2 120 873	266 198	2 387 071	12 070 023
2030	12 070 023	1 668 060	221 442	1 889 502	10 401 963
2031	10 401 963	1 609 753	187 669	1 797 422	8 792 210
2032	8 792 210	1 588 563	153 494	1 742 057	7 203 646
2033	7 203 646	1 370 148	119 368	1 489 516	5 833 499
2034	5 833 499	1 397 523	88 640	1 486 163	4 435 976
2035	4 435 976	864 309	56 678	920 988	3 571 667
2036	3 571 667	670 000	40 590	710 590	2 901 667
2037	2 901 667	576 666	32 036	608 703	2 325 000
2038	2 325 000	483 333	24 588	507 921	1 841 667
2039	1 841 667	483 333	17 416	500 750	1 358 334
2040	1 358 334	483 334	10 245	493 578	875 000
2041	875 000	350 000	4 898	354 898	525 000
2042	525 000	350 000	2 593	352 593	175 000
2043	175 000	175 000	432	175 432	0

La dette actuelle s'éteindra en 2043.



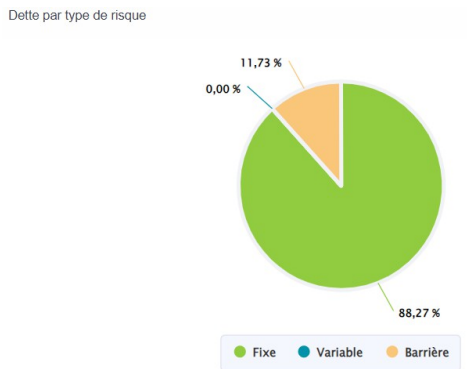
#### D) La structure de la dette

##### Par type de risque

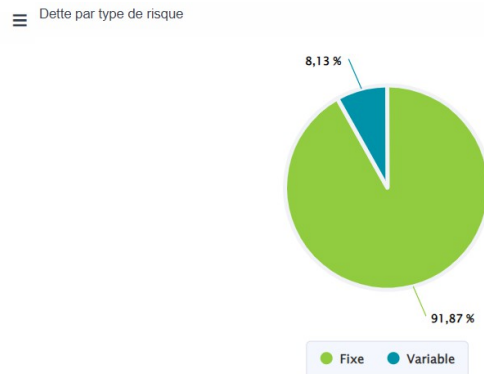
**Au 31 décembre 2026, l'encours de dette sera composé à 91,9 % d'emprunts à taux fixe et à 8,1 % d'emprunts à taux variable sans exposition significative au risque de taux, contre respectivement 88,3 % et 11,7 % fin 2019.**

Cette évolution, illustrée par les camemberts comparatifs, traduit un renforcement net de la sécurisation de la dette.

### Situation au 31/12/2019

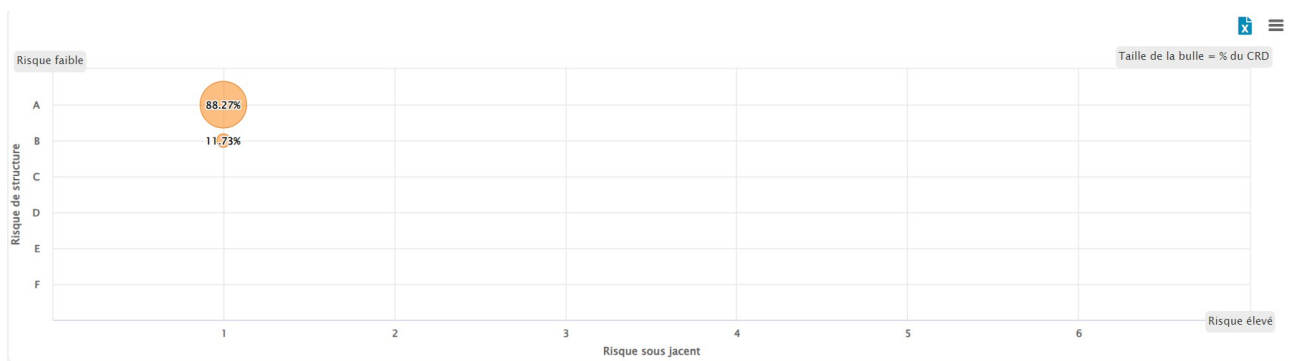


### Situation au 31/12/2026

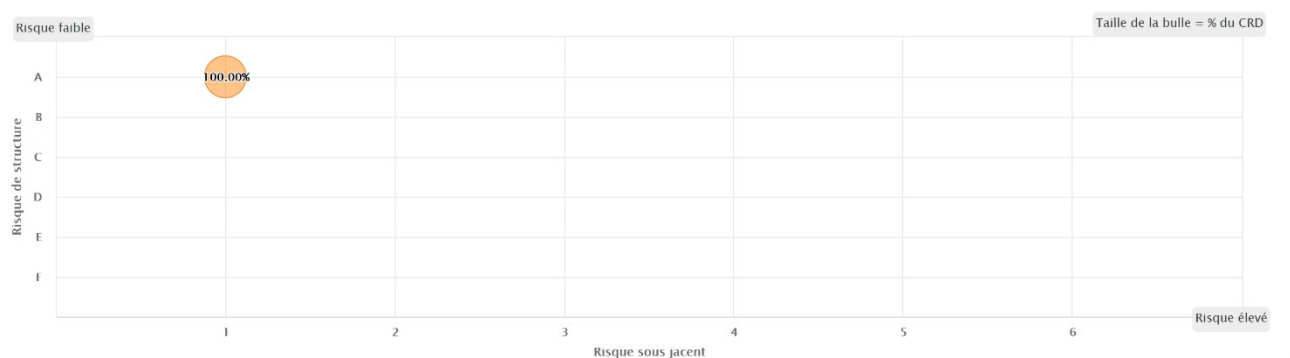


Conformément à la charte Gissler de bonne conduite, l'intégralité de la dette de la collectivité est classée A1.

### Situation au 31/12/2019



### Situation au 31/12/2026

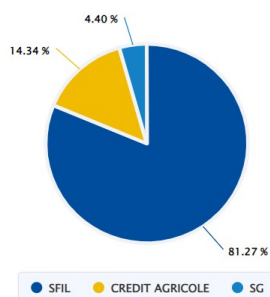


### Par type de prêteur

La répartition de la dette par prêteur, présentée sous forme de camemberts, met en évidence une diversification accrue de l'encours. Au 31 décembre 2026, la structure de la dette repose sur un équilibre entre la SFIL, le Crédit Agricole et la Banque Postale contre une concentration plus marquée en 2019.

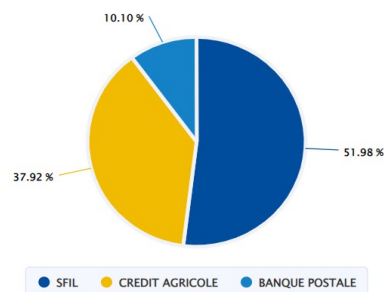
### Situation au 31/12/2019

Répartition par prêteur



### Situation au 31/12/2026

Répartition par prêteur



Au total, l'encours de dette présente un taux moyen de 2,05 % et une durée résiduelle de 10 ans et 5 mois, contre respectivement 3,10 % et 11 ans et 10 mois fin 2019.

**La situation financière de la commune met en évidence une cohérence d'ensemble avec notamment un budget de fonctionnement maîtrisé, une épargne structurelle préservée et une dette contenue.**

**Cette situation favorable constitue un atout majeur pour l'élaboration des orientations budgétaires à venir. Elle appelle toutefois à la poursuite d'un pilotage rigoureux, compte tenu :**

- **Des incertitudes macroéconomiques persistantes,**
- **Des contraintes nationales accrues pesant sur les finances locales,**
- **La nécessité de préserver durablement l'épargne et la capacité d'investissement de la commune.**

Dans ce contexte, la construction du budget 2026 de la Ville de Saint-Mandé doit reposer sur des hypothèses prudentes et une approche pluriannuelle renforcée.

## **2.3) Les grands équilibres budgétaires prévisionnels de Saint-Mandé**

### **A) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel**

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée du travail,

### C1) Structure des effectifs

Evolution des effectifs rémunérés sur les postes permanents :

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Effectifs	426	420	417	-1,22%
Dont Effectifs CCAS	19	19	16	-1,18%
<b>Totaux :</b>	<b>426</b>	<b>420</b>	<b>417</b>	<b>-1,22%</b>

L'évolution des effectifs de la collectivité et son établissement connaît une légère diminution entre 2024 et 2025. Cette évolution à la baisse s'explique par la vacance de postes présents dans le BP mais non effectivement pourvus, pour autant la collectivité reste sur une maîtrise des besoins humains au regard des activités et évènements portés par la collectivité.

Effectifs par statut

	2023	%	2024	%	2025	%
Titulaire	236	55,40 %	232	55,24 %	241	57,79 %
Stagiaire	7	1,64 %	19	4,52 %	11	2,64 %
Contractuel	175	40,61 %	161	38,34 %	158	37,89 %
Autre	8	8,00 %	7	1,68%	7	1,68 %
<b>Totaux :</b>	<b>426</b>		<b>420</b>		<b>417</b>	

Le détail de ces effectifs par statut permet de constater qu'une majeure partie des agents de la ville sont soit titulaire, soit stagiaire. Le statut de contractuel correspond à un peu moins de la moitié des effectifs. Ce constat s'explique par les difficultés à pouvoir aujourd'hui recruter des fonctionnaires et de la nécessité de devoir recourir à des contractuels ayant le profil correspondant aux missions de service public pilotées par la collectivité.

La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale, il s'agit de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage, des assistantes maternelles ou encore des emplois de cabinet.

Répartition par catégorie - Année 2025

	2023	%	2024	%	2025	%
Catégorie A	55	12,91%	53	12,62%	56	13,43%
Catégorie B	106	24,88 %	104	24,76 %	96	23,02%
Catégorie C	255	59,86 %	253	60,24%	253	60,67%
Autres	10	2,35 %	10	2,38%	19	2,88%

Accusé de réception en préfecture  
094-21940678-2025-DEL1219-2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

<b>Totaux :</b>	<b>426</b>		<b>420</b>		<b>417</b>
-----------------	------------	--	------------	--	------------

*Age moyen - Année 2025*

	<b>Moyenne sur 12 mois</b>
Âge moyen (idem 2023/2024/2025)	46 ans

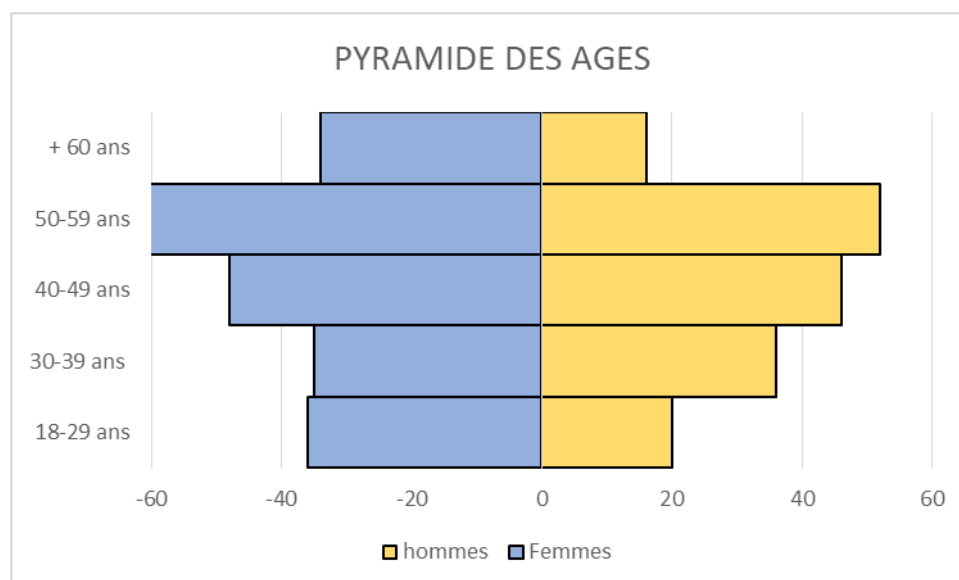
*Pourcentage de femmes - Année 2025*

	Moyenne sur 12 mois 2023	Moyenne sur 12 mois 2024	Moyenne sur 12 mois 2025
Pourcentage de femmes	60,09 %	59,52 %	59,95 %

Les agents de catégorie A représentent en 2025 13,43% des effectifs, 23,02% pour les catégories B et 60,67% pour les agents de catégorie C. La part des femmes dans les effectifs représente 59,95% et la moyenne d'âge sur les 12 derniers mois est de 46 ans. Cette logique de structuration est globalement commune à la fonction publique territoriale.

*Pyramide des âges*

Pyramide des âges		
âges	femmes	hommes
18 à 29 ans	36	17
30 à 39 ans	39	46
40 à 49 ans	47	35
50 à 59 ans	96	52
+ 60 ans	32	17
	250	167



La pyramide des âges des agents de la collectivité, de forme dite « en champignon », met en évidence une population vieillissante, avec une part importante des effectifs âgés de plus de 50 ans. Par conséquent, il conviendra de tenir compte, dans les années à venir, des nombreux départs à la retraite et du vieillissement des agents, en renforçant une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) afin de préserver les compétences nécessaires au bon fonctionnement des services.

Approuvé et réception en Préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Sur le prochain mandat (2026-2032), 116 agents atteindront l'âge légal de départ à la retraite.

Projection du nombre d'agents qui vont atteindre l'âge légal de départ à la retraite par année									
Cadre d'emploi	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total général
Adjoint administratif				3		1	1	7	12
Adjoint d'animation	1	2			1	2	1	5	12
Adjoint technique	4	3	1	2	1	1	7	13	32
Agent de maîtrise	1							2	3
Aide-soignant			1	1					2
Animateur					1	1		1	3
Assistant de conservation			1			1		1	3
Assistant d'enseignement artistique	1	1		1	1	1	1	3	9
Assistante maternelle					1		1	3	5
ATSEM	2			2		1	1	2	8
Attaché		1		1		1		3	6
Autre		1			1			1	3
Auxiliaire de puériculture	1	1				1			3
Brigadier-chef			1		1			1	3
Ingénieur				1	1				2
Professeur d'enseignement artistique	1			1		1			3
Rédacteur			1		2			1	4
Technicien					1			2	3
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>45</b>	<b>116</b>

## C2) Eléments de la rémunération

### Evolution du budget de la masse salariale de BP à BP

	2023	2024	2025	Variation
Masse salariale	19 351 725 €	19 567 050 €	20 250 205 €	+ 3,37

L'évolution de la masse salariale a connu une augmentation entre 2024 et 2025. A noter qu'en 2025 de nombreux postes vacants, notamment d'encadrants, ont été pourvus, expliquant en partie cette évolution. Par ailleurs, le recours accru aux agents contractuels pèse davantage sur le coût global de la masse salariale du fait de charges patronales plus élevées pour cette catégorie d'agents. La hausse des cotisations CNRACL à hauteur de plus de 0,250 M€ a été intégrée à cette augmentation.

Il convient de distinguer, au sein des dépenses de personnel (chapitre 012), la masse salariale, qui correspond au versement des rémunérations chargées, et ce que l'on nomme les frais assimilés (assurance statutaire, action sociale avec le CNAS, FIPHFP, médecine préventive, etc.). Sur les dépenses totales de personnel en 2025, la masse salariale représente 97,9 % et les frais assimilés 2,1 %. Cette répartition ne varie pas selon les exercices budgétaires.

La masse salariale a intégré en 2025 :

- La hausse de 3 points des cotisations CNRACL (part patronale) en 2025 (+0,250 M€),
- L'augmentation du SMIC, comme chaque année,
- La revalorisation du complément indemnitaire d'indemnité annuel (CIA) pour une cinquantaine d'agents sur 2025,
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), soit le coût des avancements individuels liés au déroulement de carrière des fonctionnaires à effectif constant en lien avec les lignes directrices de gestion,
- La finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants,
- La poursuite du recours aux apprentis suite aux engagements de la Ville pris en ce sens,

- La poursuite de l'indemnité de mobilité durable et de l'indemnité de télétravail.

#### Evolution du coût des heures supplémentaires

	2023	2024	2025	Moyenne 2024/2025
Nombre d'heures	14 269	18 341	19 756	19 048
Montants	394 281	476 063	469 830	472 946
Représentation sur la masse salariale (BP)	2,03 %	2,43%	2,32%	

Le poids des heures supplémentaires, représentant en moyenne 2.32% de la masse salariale, reste dans la norme et plutôt stable, entre 2024 et 2025.

Les heures supplémentaires en 2025 correspondent notamment à l'organisation des évènements proposés à la population Saint-Mandéenne tout au long de l'année 2025, et à la présence 24h/24 et 7 jours/7 de la Police Municipale.

#### Evolution du coût des primes

	2023	2024	2025
Primes et indemnités	1 770 568 €	1 928 218 €	2 004 533 €
Prime du pouvoir d'achats	173 2019 €	0 €	0 €
Transfert primes/points	50 924 €	50 647 €	52 544 €
Prime de fin d'année	452 404 €	544 427 €	428 806 €
GIPA (garantie individuel de pouvoir d'achats)	23 609 €	0 €	0 €
<b>Totaux :</b>	<b>2 523 292 €</b>	<b>2 523 292 €</b>	<b>2 485 883 €</b>
Représentation sur la masse salariale (BP) :	12,77 %	12,89 %	12,27 %

Le poids des primes et indemnités dans la masse salariale représente 12,89 % en 2024 et 12,27 % en 2025.

#### Subvention versée pour l'action sociale

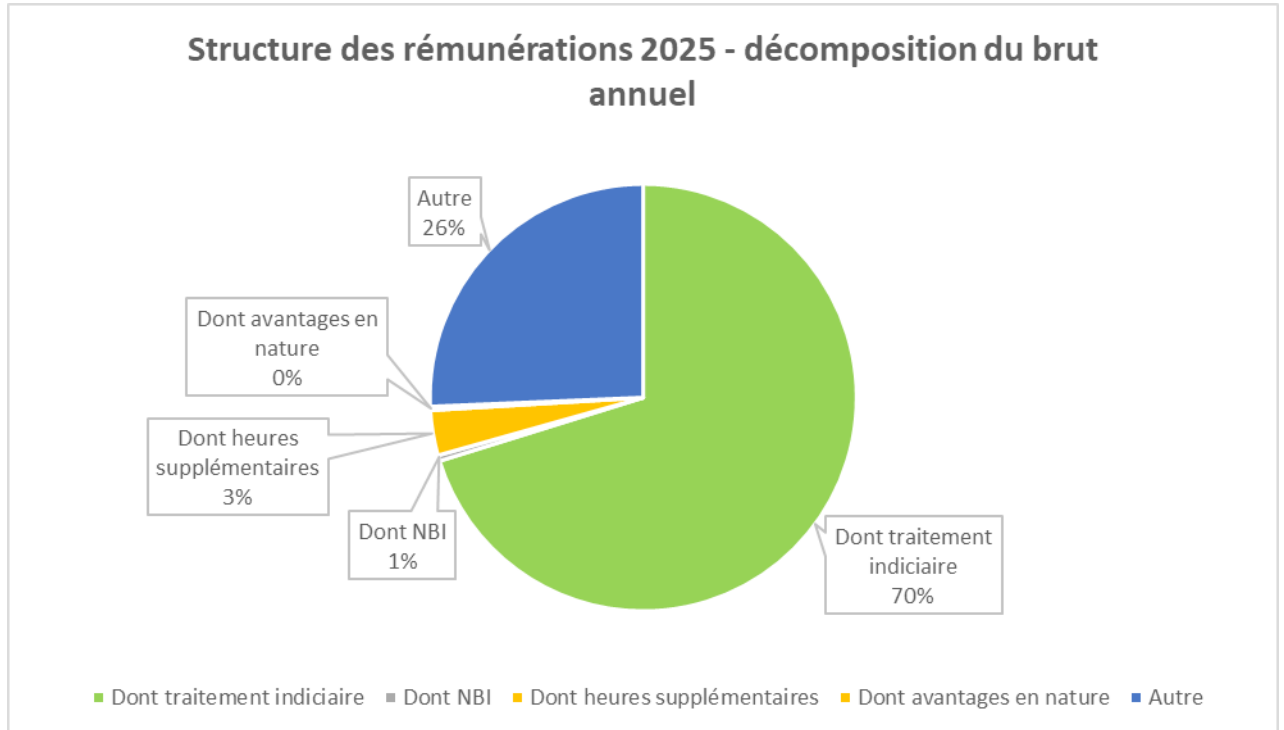
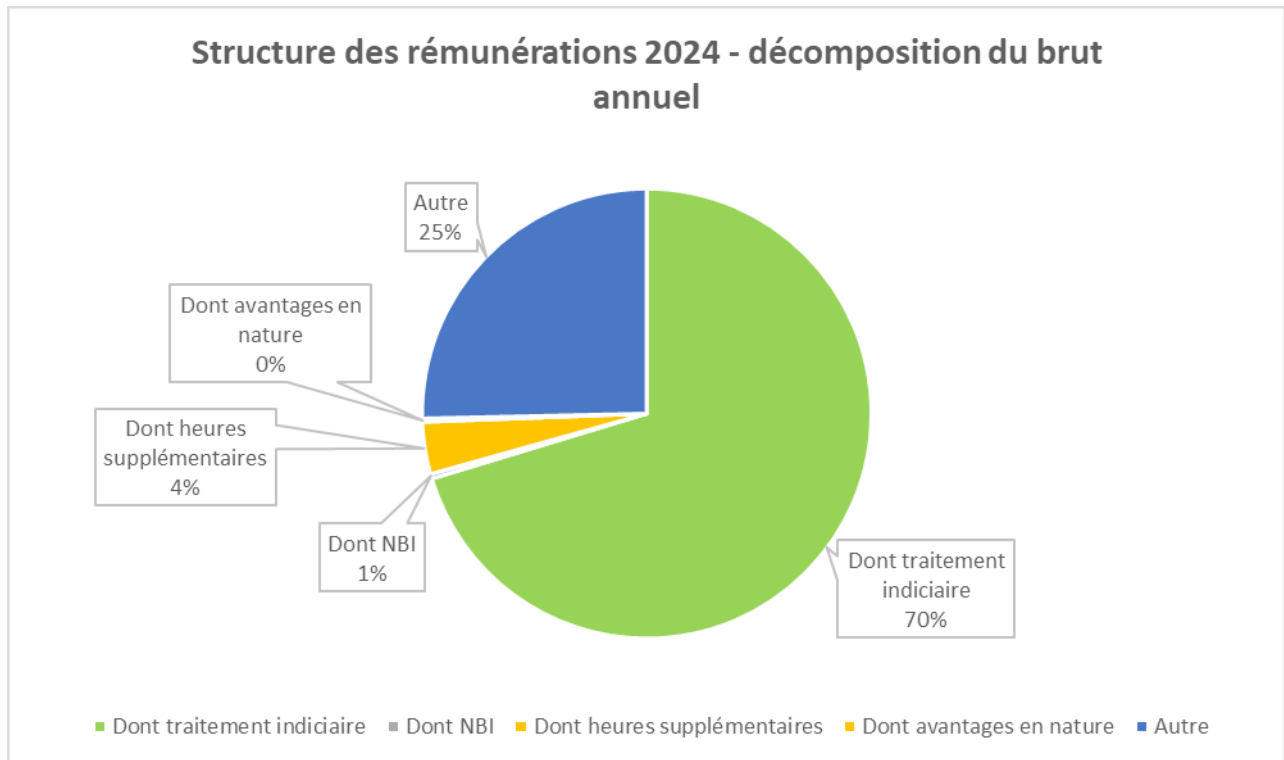
	2023	2024	2025
CNAS	83 316 €	78 654 €	87 236 €
<b>Totaux :</b>	<b>83 316 €</b>	<b>78 654 €</b>	<b>87 236 €</b>

Dans le cadre d'une politique d'amélioration de l'action sociale en direction des agents, la collectivité a contractualisé, en 2023, avec un nouveau partenaire, le CNAS, afin de proposer un catalogue de prestations sociales plus large et financièrement plus avantageux. Le montant de la cotisation au CNAS peut varier en fonction des effectifs et des mouvements du personnel (arrivées et départs).

Structure et évolution des rémunérations	2024	2025
Brut annuel	12 726 689 €	13 755 564 €

Accusé de réception en préfecture  
N°400678-20260218-DL 12-2026  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Dont traitement indiciaire	8 949 682 €	9 670 594 €
Dont NBI	44 154 €	60 478 €
Dont heures supplémentaires	476 063 €	469 830 €
Dont avantages en nature	30 978 €	38 325 €



### C3) Durée du travail effectif

La durée effective théorique du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607h (journée de solidarité incluse) se décomposant ainsi :

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés Dont repos hebdomadaire Dont congés annuels Dont jours fériés	-137 :  Dont 104 jours Dont 25 jours Dont 8 jours
Reste	228 jours travaillés (45.6 semaines)
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
<b>TOTAL</b>	<b>1 607 heures</b>

Le temps de travail au sein de la commune de Saint-Mandé a fait l'objet d'une mise à jour de son règlement intérieur sur le temps de travail en 2021. La collectivité a mis en place deux formes de cycles de travail, un cycle hebdomadaire et un cycle annuel.

Ce nouvel aménagement du temps de travail permet aux agents de la ville de Saint-Mandé qui travaillent 37h45 hebdomadaires de bénéficier de 25 jours de congés annuels et de 16 jours de RTT.

Il a également permis de revoir l'ensemble des autorisations spéciales d'absences pour évènements familiaux.

Par ailleurs, la collectivité a mis en place en 2022 le télétravail qui a fait l'objet d'un règlement intérieur.

#### C4) Evolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2026

Les différentes mesures concernant la fonction publique annoncées par le gouvernement et qui auront des incidences sur la masse salariale sont les suivantes :

- Nouvelle hausse de 3 points des cotisations CNRACL (part patronale) en 2026 (+0,238 M€),
- Hausse des cotisations Ircantec et Urssaf vieillesse,
- Augmentation du SMIC,
- Augmentation de l'abonnement Navigo,

Par ailleurs, il est attendu :

- Une hausse de la participation employeur au volet prévoyance de la protection sociale complémentaire (PSC),
- L'organisation des scrutins des élections municipales,
- La réouverture de la médiathèque,
- La revalorisation de la participation employeur aux complémentaires santé des agents (mutuelles),
- Le maintien d'une enveloppe afin de revaloriser le CIA,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de mise en stage et de contractualisation des agents,
- La poursuite des recrutements sur les postes à forte tension sur le marché du travail,

La Municipalité réaffirme son engagement à maintenir un niveau de services publics constant au bénéfice des Saint-Mandéens. Elle confirme également la cohérence et la continuité de ses choix de gestion.

Dans un contexte politique et économique défavorable, les efforts se poursuivent afin de contenir et de maîtriser les dépenses de personnel. À cette fin, un dialogue de gestion est instauré avec l'ensemble des directions, afin d'analyser leurs besoins, d'identifier des pistes de réorganisation et de procéder à une revue des fiches de poste, levier essentiel de maîtrise des coûts.

Par ailleurs, la modernisation des services municipaux se poursuit à travers le déploiement de nombreux projets de dématérialisation : dématérialisation des entretiens professionnels, modernisation de la gestion des assemblées et instances, évolution des processus liés à l'urbanisme, extension du parapheur électronique, etc. Ces démarches contribuent directement à des gains de productivité.

Dans ce cadre, les besoins en ressources humaines sont identifiés et maîtrisés. Ainsi, l'évolution de la masse salariale devrait être contenue à +1,7 % (et **+0,5 % hors évolution du taux CNRACL**, sur la base du compte administratif projeté 2025), puis à +2,5 % en 2027 et +3,2 % en 2028, sauf décision gouvernementale nouvelle susceptible de modifier ces prévisions.

## B) Les orientations du budget 2026

En fonctionnement, la Ville de Saint-Mandé doit dégager une capacité d'autofinancement supérieure au remboursement du capital de la dette, objectif minimum pour financer ses investissements.

En 2026, les recettes de la section de fonctionnement s'établiraient à 49,651 M€

Recettes de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 cible
013	atténuations des charges	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	5 837 540	6 249 780	7 384 330	7 967 020	7 739 375	7 855 795
73	Ressources fiscales	31 099 935	33 009 150	35 470 035	36 538 285	36 293 285	37 052 505
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 629 780	3 199 045	3 319 625	3 597 785	3 405 045	3 412 110
75	Autres produits de gestion courante	371 275	375 105	418 245	568 245	850 700	832 725
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>41 088 530</b>	<b>42 983 080</b>	<b>46 742 235</b>	<b>48 821 335</b>	<b>48 438 405</b>	<b>49 303 135</b>
76	Produits financiers	120 920	120 920	118 215	268 215	238 215	346 130
77	Produits exceptionnels	45 500	46 000	46 000	1 500	1 500	1 500
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 254 950</b>	<b>43 150 000</b>	<b>46 906 450</b>	<b>49 091 050</b>	<b>48 678 120</b>	<b>49 650 765</b>
écart bp n-1		834 171	1 895 050	3 756 450	2 184 600	-412 930	972 645
évol. bp n-1		2,1%	4,6%	8,7%	4,7%	-0,8%	2,0%

Selon les hypothèses retenues à ce stade de l'année, elles augmenteraient de +2% représentant près de 1 M€ de recettes supplémentaires et ce, en application principalement :

- **D'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition limitée à +0,8%** (contre +1,7% en 2025 +3,9% en 2024 et +7,1% en 2023), soit +0,289 M€ et ce, **sans hausse des taux qui resteront parmi les plus bas du Département (taxe d'habitation 22,93% et taxe foncière sur les propriétés bâties 32,55%)** ;
- **Des droits de mutation fixés à 2,5 M€ en 2026, qui repartent à la hausse (+0,400 M€ de BP à BP)** ;
- Des produits des services globalement en augmentation avec un taux directeur des tarifs municipaux fixé à +2,5% (en application de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE dans le secteur des services et de la délibération votée au dernier conseil municipal), soit +0,192 M€ ;
- Des placements financiers sur comptes à terme (+0,108 M€) ;

- Et enfin, d'un écrêtement de la DGF -0,122 M€ anticipant un effort supplémentaire demandé aux collectivités dans le contexte financier national que l'on connaît (-7,5%).

Sur ces recettes, 8,255 M€ seront affectés à des dépenses de fonctionnement qualifiées de contraintes sur lesquelles la Ville n'a pas de marges de manœuvre

Elles sont liées principalement aux postes suivants :

- Les prélèvements sur recettes fiscales pour 4,415 M€ comprenant en 2026 une pénalité SRU de 0,210 M€ moins élevée grâce au financement des surcharges foncières réalisées en année n-2 conduisant à minorer la pénalité de 0,790 M€, le maintien du FPIC au niveau du montant prélevé en 2025 (0,450 M€) et la non reconduction du Dilico votée dans la loi de finances pour 2026 ;
- Une hausse significative du fonds de compensation des charges transférées versé à l'EPT (0,352 M€) intégrant le financement par les villes de la hausse du FPIC intercommunal ;
- Les charges des intérêts de la dette, fixées à 0,425 M€ ;
- Les contributions obligatoires aux écoles estimées à 0,428 M€ ;
- Le financement du SDIS 0,516 M€ ;
- Les provisions pour risques et charges évaluées à 0,250 M€.

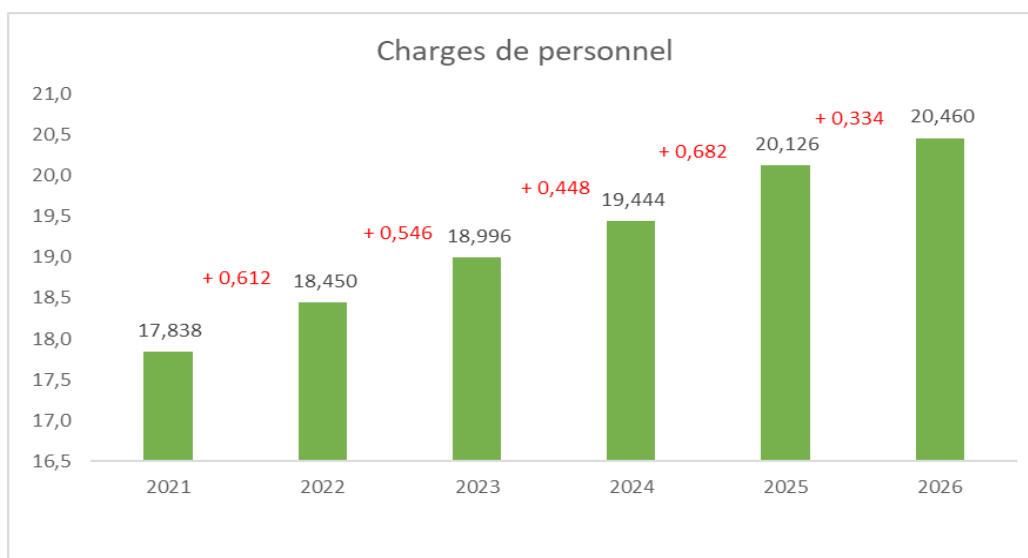
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES CONTRAINTES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 cible
014	Atténuations de produits - prélèvements sur recettes fiscales	5 544 820	5 414 850	5 164 850	4 954 850	5 729 850	4 414 850
	écart bp n-1	890 389	-129 970	-250 000	-210 000	775 000	-1 315 000
	évol. bp n-1	19,1%	-2,3%	-4,6%	-4,1%	15,6%	-22,9%
	FPIC	900 000	910 000	900 000	850 000	850 000	450 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 820	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	890 000	250 000	10 000	0	675 000	210 000
65	Autres charges de gestion courante	1 549 915	1 685 170	1 685 905	1 874 665	1 846 540	1 776 165
	écart bp n-1	114 630	135 255	735	188 760	-28 125	-70 375
	évol. bp n-1	8,0%	8,7%	0,0%	11,2%	-1,5%	-3,8%
	Indemnités élus + frais assimilés	277 600	283 300	278 515	293 915	300 000	300 000
	Contributions obligatoires écoles	360 115	362 770	334 015	411 360	434 335	427 760
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	300 000	350 000	375 000	385 000	304 250	351 750
	Service d'incendie	470 000	543 000	556 575	570 490	584 755	515 655
	Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	90 000	90 000	90 000	90 000	100 000	60 000
	Autres charges de gestion	52 200	56 100	51 800	123 900	123 200	121 000
66	Charges d'intérêts dette (hors emprunts nouveaux)	575 000	450 000	505 000	500 000	405 000	425 000
66	ICNE	-100 000	-11 765	51 105	-40 135	-9 145	-23 405
66	Autres charges financières	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
011	Reversement d'exploitation stationnement Q-Park (M57)	0	0	0	1 275 000	1 355 000	1 382 750
67	Charges exceptionnelles	1 232 250	1 207 250	1 243 800	25 000	50 000	25 000
	Titres annulés	77 500	52 500	27 500	25 000	50 000	25 000
68	Dotations aux provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	250 000
	<b>TOTAL DES DEPENSES CONTRAINTES</b>	<b>8 951 985</b>	<b>8 895 505</b>	<b>8 805 660</b>	<b>8 644 380</b>	<b>9 632 245</b>	<b>8 255 360</b>
	écart bp n-1	972 013	-56 480	-89 845	-161 280	987 865	-1 376 885
	évol. bp n-1	12,2%	-0,6%	-1,0%	-1,8%	11,4%	-14,3%

Les dépenses contraintes dans le budget de fonctionnement de la collectivité restent élevées en 2026 notamment les prélèvements sur les recettes fiscales (4,415 M€). Elles continuent de pénaliser fortement la Ville de Saint-Mandé, ces prélèvements sur recettes n'étant pas affectés aux dépenses des services à la population.

En conséquence, les dépenses des services devront être fixées dans le projet de budget en tenant compte des évolutions attendues des recettes et des dépenses contraintes et de l'objectif d'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement dont le niveau sera décidé dans le prochain budget

- 1) Les montants des crédits ouverts en 2026 au titre des subventions versées aux associations et au CCAS pourraient être reconduits (1,5 M€) ;

- 2) Les dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 012) devront être maîtrisées. Elles pourraient être fixées à 20,460 M€ dans le projet de budget (soit une évolution de +1,7% au maximum par rapport aux dépenses réalisées en 2025) ;



- 3) Pour les dépenses relevant des charges à caractère général, il conviendra donc de prévoir l'évolution des charges de structure et des activités des services :

- Les charges de structure pourraient évoluer de +3,5% en 2026 (eau, électricité/gaz, maintenance et entretien des équipements existants et nouveaux) ;
- Les charges d'activités des services, en conséquence devront être fixées en tenant compte de l'ouverture de la Médiathèque et des prix des marchés renouvelés en 2025 et exécutés en année pleine en 2026 (nouveau marché de la restauration scolaire par exemple) et du montant définitif d'épargne brute

### Résultats : schéma d'équilibre – projet de budget 2026

schéma d'équilibre - section de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 cible
<b>Recettes - budget de fonctionnement (1)</b>	<b>41 254 950</b>	<b>43 150 000</b>	<b>46 906 450</b>	<b>49 091 050</b>	<b>48 678 120</b>	<b>49 650 765</b>
écart bp n-1	834 171	1 895 050	3 756 450	2 184 600	-412 930	972 645
évol. bp n-1	2,1%	4,6%	8,7%	4,7%	-0,8%	2,0%
<b>Dépenses contraintes (2)</b>	<b>8 951 985</b>	<b>8 895 505</b>	<b>8 805 660</b>	<b>8 644 380</b>	<b>9 632 245</b>	<b>8 255 360</b>
écart bp n-1	972 013	-56 480	-89 845	-161 280	987 865	-1 376 885
évol. bp n-1	12,2%	-0,6%	-1,0%	-1,8%	11,4%	-14,3%
<b>1er solde (3=1-2)</b>	<b>32 302 965</b>	<b>34 254 495</b>	<b>38 100 790</b>	<b>40 446 670</b>	<b>39 045 875</b>	<b>41 395 405</b>
<b>Dépenses des services (4) dont :</b>	<b>23 297 500</b>	<b>23 504 307</b>	<b>26 675 388</b>	<b>27 156 490</b>	<b>26 404 985</b>	<b>27 179 779</b>
subventions org. publics, associations et org. Privés (65)	1 480 860	1 494 787	1 414 940	1 481 670	1 517 150	1 483 725
dépenses de personnel (012)	17 900 000	18 100 000	19 351 725	19 567 050	19 845 205	20 460 000
charges à caractère général (011)	3 916 640	3 909 520	5 789 173	5 962 570	4 864 530	5 038 324
Charges de structure	3 916 640	3 909 520	5 789 173	5 962 570	4 864 530	5 038 324
charges informatiques en nuage	0	0	119 550	145 200	178 100	197 730
<b>2ème solde (5=3-4)</b>	<b>9 005 465</b>	<b>10 750 188</b>	<b>11 425 402</b>	<b>13 290 180</b>	<b>12 640 890</b>	<b>14 215 626</b>
charges à caractère général (011) (6)	7 225 465	7 886 513	8 089 842	8 612 020	8 813 200	9 494 946
Charges d'activités	7 225 465	7 886 513	8 089 842	8 612 020	8 813 200	9 494 946
<b>Epargne brute transfert section d'investissement (7)</b>	<b>1 780 000</b>	<b>2 863 675</b>	<b>3 335 560</b>	<b>4 678 160</b>	<b>3 827 690</b>	<b>4 720 680</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>4,3%</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>9,5%</b>	<b>7,9%</b>	<b>9,5%</b>
<b>Equilibre budgétaire - section de fonctionnement (5-6-7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette trajectoire permettrait à la collectivité de dégager un taux d'épargne brute de 9,5% en cohérence avec les objectifs de bonne gestion financière.

Pour le budget 2026 qui sera présenté en avril prochain, il conviendra donc de procéder à une évaluation précise des coûts des actions proposées et à un ajustement des dépenses afin de tenir

l'objectif d'autofinancement brut tout en maintenant une qualité de service public directement rendu à la population de Saint-Mandé.

Avec la suppression du Dilico en 2026 (dont la première version de la loi de finances prévoyait un doublement du prélèvement par rapport à 2025, soit un coût estimé à 0,850 M€ pour la Ville), la Ville pourrait faire le choix de poursuivre ces efforts de gestion en fonctionnement et de réaffecter les marges ainsi préservées au financement de l'investissement. Il reviendra aux nouveaux élus d'en décider.

En investissement, le budget 2026 sera consolidé, comme chaque année, dans le cadre de la PPI.

Conformément à l'état de sa dette, Saint-Mandé devra rembourser 2,199 M€ de capital. Par ailleurs, la Ville ne mobilisera pas d'emprunt d'équilibre en 2026.

8,933 M€ sont inscrits actuellement dans la PPI en 2026

PPI 2021-2026	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	2026 prévision.	Total 2021-2026
<b>total dépenses PPI</b>	<b>5 736 686</b>	<b>10 584 862</b>	<b>12 445 292</b>	<b>9 966 316</b>	<b>12 809 758</b>	<b>51 542 915</b>	<b>8 933 320</b>	<b>60 476 235</b>
Entretien du patrimoine existant	1 533 222	1 753 408	2 185 978	1 888 341	1 936 015	9 296 964	1 944 900	11 241 864
Programmation de rénovation thermique	376 009	782 225	567 881	736 225	403 870	2 866 209	140 000	3 006 209
Surcharges foncières	925 500	929 000	395 000	793 927	350 000	3 393 427	755 000	4 148 427
Mesures nouvelles	2 195 273	6 446 120	8 094 597	6 447 823	9 937 622	33 121 434	5 943 420	39 064 854
Autres interventions - opérations engagées	706 683	674 109	1 201 836	100 000	182 251	2 864 880	150 000	3 014 880
<b>subvention</b>	<b>212 376</b>	<b>156 164</b>	<b>2 153 576</b>	<b>993 795</b>	<b>3 681 832</b>	<b>7 197 744</b>	<b>201 665</b>	<b>7 399 409</b>
<b>tx subv</b>	<b>3,7%</b>	<b>1,5%</b>	<b>17,3%</b>	<b>10,0%</b>	<b>28,7%</b>	<b>14,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>12,2%</b>
<b>FCTVA</b>	<b>663 746</b>	<b>1 467 845</b>	<b>1 881 034</b>	<b>1 323 824</b>	<b>2 468 908</b>	<b>7 805 357</b>	<b>934 004</b>	<b>8 739 360</b>
<b>charge nette PPI</b>	<b>4 860 564</b>	<b>8 960 853</b>	<b>8 410 681</b>	<b>7 648 697</b>	<b>6 659 018</b>	<b>36 539 814</b>	<b>7 797 651</b>	<b>44 337 466</b>
emprunt	0	2 800 000	7 000 000	0	2 000 000	11 800 000	0	11 800 000
tx de financement emprunt	0,0%	26,5%	56,2%	0,0%	15,6%	22,9%	0,0%	19,5%
fonds propres	5 736 686	7 784 862	5 445 292	9 966 316	10 809 758	39 742 915	8 933 320	48 676 235
tx de financement fonds propres	100,0%	73,5%	43,8%	100,0%	84,4%	77,1%	100,0%	80,5%

- 1,945 M€ au titre des dépenses récurrentes liées à l'entretien du patrimoine existant ;
- 0,140 M€ liés au programme de rénovation thermique des bâtiments communaux ;
- 0,755 M€ de surcharges foncières afin de poursuivre notre soutien au programme de logements sur la Ville ;
- 5,943 M€ de mesures nouvelles affectés principalement à la poursuite de la dématérialisation de l'administration (0,357 M€), au programme de requalification urbaine (1,195 M€ dont l'avenue Daumesnil et la fin de la rénovation du quartier nord), au renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique avec l'achat d'équipements et de matériels nouveaux pour la police municipale et de vidéo-protection (0,250 M€), à l'acquisition en VEFA du local sur le site de Bérulle (1,2 M€) et la fin des opérations de rénovation de la Médiathèque (0,160 M€) et du Centre P. Grach pour accueillir une Maison de Santé (0,100 M€).

PPI 2021-2026 - Politiques publiques	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	2026 prévision.	Total 2021-2026
Administration générale	775 351	975 687	806 385	800 386	1 005 115	4 362 924	1 164 300	5 527 224
Urbanisme et grands projets d'aménagement	1 526 618	1 426 761	1 404 777	820 767	443 422	5 622 345	1 937 425	7 559 770
Propreté et cadre de vie	1 806 878	3 937 824	7 760 021	5 778 900	2 723 996	22 007 618	3 908 500	25 916 118
Sécurité et tranquillité publique	146 158	469 813	675 417	227 317	124 383	1 643 087	345 000	1 988 087
Affaires culturelles et patrimoine	60 880	154 827	524 607	568 363	5 205 380	6 514 056	335 395	6 849 451
Petite enfance et familles	100 290	660 487	39 678	129 750	109 991	1 040 195	103 300	1 143 495
Vie scolaire et périscolaire	400 626	2 326 278	854 260	299 893	485 256	4 366 313	506 400	4 872 713
Sport et vie associative	683 550	481 824	238 181	638 049	279 866	2 321 470	461 000	2 782 470
Développement économique et commercial	233 611	151 362	115 974	0	7 045	507 992	70 000	577 992
CCAS et Centre de soins	2 723	0	25 993	702 893	2 425 306	3 156 915	102 000	3 258 915
<b>total dépenses PPI</b>	<b>5 736 686</b>	<b>10 584 862</b>	<b>12 445 292</b>	<b>9 966 316</b>	<b>12 809 758</b>	<b>51 542 915</b>	<b>8 933 320</b>	<b>60 476 235</b>

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

La PPI devra être actualisée dans le projet de budget final pour tenir compte des équilibres financiers.

C) Une première projection de la capacité financière de la collectivité sur la prochaine mandature 2026-2032

Saint-Mandé devra se fixer les lignes directrices de gestion pour le prochain mandat :

- **Définir chaque année, une trajectoire de capacité d'autofinancement brut dégagé de son budget de fonctionnement** : les règles de bonne gestion devraient conduire la collectivité à dégager une épargne brute au moins équivalente au remboursement annuel du capital de la dette et au-delà à dégager un taux d'épargne brute au minimum de 7,5% / 8% afin de se constituer le plus de fonds propres possibles pour investir tout en limitant le recours à l'emprunt ;
- **Maintenir un niveau de dette soutenable à fin 2032** : Saint-Mandé ne mobilisera pas d'emprunts en 2026. Elle aura la possibilité financière d'y recourir à partir de 2027 tout en respectant les ratios prudentiels de gestion préservant la Ville sur le plan financier. Sa capacité de désendettement devra rester en dessous de 10 ans.

La capacité d'investissement de la collectivité sur la période comprend :

- 1) En 1<sup>er</sup> lieu, le fonds de roulement constaté à la fin de l'exercice 2025 ;
- 2) La capacité d'autofinancement que la collectivité pourra dégager de son budget de fonctionnement selon les scénarios retenus ;
- 3) Les produits de cessions immobilières ;
- 4) La capacité d'emprunts sur la période 2027-2032

1) Le fonds de roulement d'investissement constitué à la fin de l'exercice 2025 : 3,515 M€

A l'issue de l'exercice 2025, la collectivité dispose d'un fonds de roulement de 8,315 M€ qui pourra être, en partie, réaffecté au financement des investissements futurs.

Les règles de gestion admises imposent aux collectivités locales de disposer d'un fonds de roulement de réserves égal à 3 mois de paye, soit pour Saint-Mandé 4,8 M€. Par conséquent, la Ville disposera d'un fonds de roulement d'investissement de 3,515 M€ à partir de 2026.

2) La capacité d'autofinancement brute : 29,480 M€

La capacité d'autofinancement brute annuelle estimée ici tient compte de :

- L'évolution attendue des recettes en fonction, à la fois, de l'exécution du dernier exercice 2025 et des projections du projet de budget 2026, et ce, sans augmentation des taux d'impôts,
- et du taux d'épargne brute que la Ville souhaite se fixer chaque année comme règle de gestion, au minimum à 8% par mesures de prudence.

Selon les scénarios retenus à ce stade de la prospective financière, **Saint-Mandé pourrait dégager 29,480 M€ d'autofinancement brut de la section de fonctionnement sur la prochaine mandature.**

## L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2026-2032

projection budgétaire 2026-2032 - évolution prévisionnelle des recettes							
Recettes de fonctionnement	BP 2026 cible	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031	BP 2032
013 atténuations des charges	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70 Ressources d'exploitation	7 855 795	7 944 860	8 040 885	8 148 305	8 257 865	8 369 625	8 483 610
73 Ressources fiscales	37 052 505	37 528 200	37 908 075	38 427 950	39 011 950	39 607 360	40 214 305
74 Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 412 110	3 309 645	3 219 825	3 136 835	3 060 160	2 989 330	2 923 910
75 Autres produits de gestion courante	832 725	846 050	860 425	877 635	895 195	913 095	931 350
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>49 303 135</b>	<b>49 778 755</b>	<b>50 179 210</b>	<b>50 740 725</b>	<b>51 375 170</b>	<b>52 029 410</b>	<b>52 703 175</b>
76 Produits financiers	346 130	446 285	446 285	446 285	446 285	446 285	446 285
77 Produits exceptionnels	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 650 765</b>	<b>50 226 540</b>	<b>50 626 995</b>	<b>51 188 510</b>	<b>51 822 955</b>	<b>52 477 195</b>	<b>53 150 960</b>
écart bp n-1	972 645	575 775	400 455	561 515	634 445	654 240	673 765
évol. bp n-1	2,0%	1,2%	0,8%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
<b>taux d'épargne brute : objectif minimum 8% sur 2027-2032</b>	<b>9,5%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>
<b>autofinancement annuel brut prévisionnel (épargne brute)</b>	<b>4 720 680</b>	<b>4 018 123</b>	<b>4 050 160</b>	<b>4 095 081</b>	<b>4 145 836</b>	<b>4 198 176</b>	<b>4 252 077</b>

L'évolution des recettes s'appuie sur les éléments connus à ce stade de la préparation du budget 2026 et des projections macroéconomiques retenues par la Banque de France dans son dernier rapport de décembre 2025 :

- **Les produits des services augmenteront de 2,5% en 2026** (en application du taux directeur voté au Conseil Municipal du 15 octobre dernier), **de 1,6% et +1,7% en 2027 et 2028** (inflation du coût des services, retenue par la Banque de France dans ses dernières projections macroéconomiques de décembre 2025) puis +2% par an à partir de 2029 ;
- **Les bases forfaitaires des taxes d'habitation et foncières augmenteront de +0,8% en 2026, puis de +1,3% en 2027 et 2028 et 1,7% en 2029 et 1,9% à partir de 2030** selon les taux d'inflation retenus par l'INSEE, pour 2025, et par la Banque de France, pour 2026, à un rythme, par conséquent, moins dynamique que les années précédentes ;

**Sans augmentation des taux d'impôts, les recettes fiscales issues de la taxe d'habitation et des taxes foncières évolueraient de la manière suivante :**

Evolution produit fiscal TH + TF (taux constants) - hors rôles suppl.	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2026-2032
Taxe habitation (22,93%) + majoration THS 60%	1 152 461	1 161 680	1 176 782	1 192 080	1 213 538	1 237 809	1 262 565	1 287 816	8 532 271
Taxes foncières (TFPB 32,55% + TFPNB 10,90%)	18 295 436	18 443 980	18 677 428	18 913 847	19 237 094	19 600 117	19 970 183	20 347 431	135 190 080
Compensation fiscale réforme TH (THP) - coefficient correcteur	9 923 056	10 003 559	10 130 073	10 258 198	10 433 376	10 630 111	10 830 663	11 035 107	73 321 088
<b>Total</b>	<b>29 370 953</b>	<b>29 609 220</b>	<b>29 984 284</b>	<b>30 364 125</b>	<b>30 884 008</b>	<b>31 468 037</b>	<b>32 063 411</b>	<b>32 670 354</b>	<b>217 043 439</b>
Ecart n-1		238 266	375 064	379 842	519 883	584 029	595 374	606 943	3 299 401
Evol n-1		0,8%	1,3%	1,3%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	

- **Les droits de mutation sont évalués à 2,5 M€ en 2025 puis à 2,6 M€ à partir de 2027 ;**
- **Enfin, la DGF poursuivra sa baisse chaque année au titre de la politique d'écrêtement décidée par l'Etat en direction des collectivités comme Saint-Mandé (-7,5% par an sur la période).**

L'évolution des dépenses contraintes est forcément dépendante du Dilico et des pénalités SRU

Principaux postes de dépenses contraintes, les prélèvements sur nos recettes fiscales pourraient s'élever à 4,415 M€ en 2026 pour atteindre plus de 5 M€ à partir de 2029 :

- La pénalité SRU qui pourrait s'élever à 1 M€ /an sera minorée entre 2026 et 2028 par le financement de surcharges foncières connues, puis repasserait à 1 M€ à partir de 2029 selon le scénario retenu ;
- Le Dilico reversé à l'Etat en 2025 (0,433 M€) sera supprimé en 2026 pour toutes les communes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES CONTRAINTES	BP 2026 cible	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031	BP 2032
014 Atténuations de produits - prélèvements sur recettes fiscales	4 414 850	4 854 850	4 449 850	5 204 850	5 204 850	5 204 850	5 204 850
écart bp n-1	-1 315 000	440 000	-405 000	755 000	0	0	0
évol. bp n-1	-22,9%	10,0%	-8,3%	17,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FPIC	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Reversements sur FNGIR	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
Prélèvement art.55 loi SRU	210 000	650 000	245 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
65 Autres charges de gestion courante	1 776 165	1 770 275	1 789 810	1 809 770	1 830 185	1 851 060	1 872 395
écart bp n-1	-70 375	-5 890	19 535	19 960	20 415	20 875	21 335
évol. bp n-1	-3,8%	-0,3%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%
Indemnités élus + frais assimilés	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Contributions obligatoires écoles	427 760	427 760	427 760	427 760	427 760	427 760	427 760
Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	351 750	360 545	369 560	378 795	388 265	397 975	407 925
Service d'incendie	515 655	525 970	536 490	547 215	558 160	569 325	580 710
Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Autres charges de gestion	121 000	96 000	96 000	96 000	96 000	96 000	96 000
66 Charges d'intérêts dette (hors emprunts nouveaux)	425 000	365 000	315 000	265 500	225 000	190 000	155 000
66 ICNE	-23 405	0	0	0	0	0	0
66 Autres charges financières	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
011 Reversement d'exploitation stationnement Q-Park (M57)	1 382 750	1 382 750	1 382 750	1 382 750	1 382 750	1 382 750	1 382 750
67 Charges exceptionnelles	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Titres annulés	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
68 Dotations aux provisions	250 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>TOTAL DES DEPENSES CONTRAINTES</b>	<b>8 255 360</b>	<b>8 552 875</b>	<b>8 117 410</b>	<b>8 842 870</b>	<b>8 822 785</b>	<b>8 808 660</b>	<b>8 794 995</b>
écart bp n-1	-1 376 885	297 515	-435 465	725 460	-20 085	-14 125	-13 665
évol. bp n-1	-14,3%	3,6%	-5,1%	8,9%	-0,2%	-0,2%	-0,2%

Les dépenses des services devraient être fixées dans la limite d'un cadrage annuel permettant de tenir l'objectif d'un taux d'épargne brute de 8% minimum à partir de 2027 afin de tenir les équilibres budgétaires et préserver une capacité d'investissement.

Elles intègrent 3 postes de dépenses :

- *1<sup>er</sup> poste : les subventions versées aux associations et la subvention d'équilibre versée chaque année au CCAS*

À titre de rappel, un montant de 0,356 M€ et de 0,924 M€ de crédits ont été respectivement alloués aux associations et au CCAS dans le cadre du budget 2025. Il appartiendra de décider le maintien ou l'évolution de ces crédits dans les prochains budgets.

- *2<sup>ème</sup> poste : les dépenses de personnel (012)*

Saint-Mandé devra intégrer la hausse de 3 points de la cotisation CNRACL entre 2026 et 2028 et l'évolution du GVT.

La masse salariale s'est élevée à 20,125 M€ en 2025. Elle pourrait être de 20,460 M€ en 2026 selon les projections établies par la collectivité. Elle serait globalement maîtrisée.

Compte tenu de ces éléments, la projection sur la mandature pourrait évoluer de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20260218-DEL12-FEV2026-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CHARGES DE PERSONNEL	BP 2026 cible	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031	BP 2032
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 460 000	20 964 735	21 631 250	22 055 775	22 488 790	22 930 465	23 380 975
écart bp n-1	614 795	504 735	666 515	424 525	433 015	441 675	450 510
évol. bp n-1	3,1%	2,5%	3,2%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

- 3<sup>ème</sup> poste : les charges à caractère général des services (011) et les dépenses informatiques gérées en nuage (65)

Elles devront intégrer les coûts de structure des nouveaux équipements pendant la prochaine mandature (la Médiathèque, Cochereau, Bérulle). En reprenant également les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France notamment sur l'évolution de l'inflation (IPCH), elles pourraient évoluer de la manière suivante entre 2026 et 2032 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CHARGES DE STRUCTURE	BP 2026 cible	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	BP 2031	BP 2032
011 Charges de structure	5 038 324	5 103 820	5 195 690	5 289 215	5 384 420	5 481 340	5 580 000
écart bp n-1	173 794	65 496	91 870	93 525	95 205	96 920	98 660
évol. bp n-1	3,6%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

Il restera à déterminer le niveau des dépenses d'activités des services en fonction de l'objectif d'épargne brute décidée par la nouvelle majorité. Pour mémoire, les dépenses d'activités des services se sont élevées à 8,417 M€ en 2025.

### 3) Les produits de cessions : 11,695 M€

3 cessions immobilières sont prévues en 2026 et 2027 :

- L'immeuble Cochereau (le solde de la vente 3,351 M€) et Bérulle (6,767 M€) en 2026

L'opération Bérulle prévoit la réalisation de 45 logements, dont 14 logements sociaux, d'une crèche (213 m<sup>2</sup>) et d'un local municipal (87 m<sup>2</sup>). La cession du terrain générera une recette de 6,767 M€ à la signature de l'acte qui interviendra en 2026. L'acquisition des 2 volumes en VEFA par la Ville s'élèvera à 1,159 M€ TTC.

L'opération Cochereau comprend 66 logements, une cellule commerciale et des locaux communaux remis en nature. La cession foncière représente une recette globale de 4,780 M€, dont le solde (3,351 M€) sera versé à la mise en service du nouveau poste de redressement de la RATP prévue avant le 24 septembre 2026. La livraison finale des logements est prévue à l'horizon mars 2029.

- La résidence Bertaud (1,577 M€) en 2027

Enfin, la résidence Jean Bertaud fait l'objet d'un projet de cession de 11 studios au bailleur social RLF, pour un montant de 1,635 M€, validé par les Domaines, en vue de leur conventionnement en logements locatifs sociaux (LLS). La Ville conservera les locaux municipaux : le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) situé au 1<sup>er</sup> étage ainsi que la salle polyvalente du rez-de-chaussée) resteront propriétés de la Ville, nécessitant la création d'une copropriété.

### 4) La capacité d'emprunt de la collectivité sur la période 2026-2032 : 12,800 M€

La ville a une capacité d'emprunts de 12,800 M€ sur 2026-2032 compte tenu :

- Du stock de dette fin 2025 de 20,759 M€ qui passera à 18,473 M€ fin 2026 (conformément au plan de la mandature actuelle qui prévoit de ne pas mobiliser d'emprunt supplémentaire en 2026) ;

- Du remboursement du capital de la dette de 11,270 M€ entre 2027 et 2032 selon le profil d'extinction arrêté au 1er janvier 2026 ;
- De l'objectif d'une dette de 20 M€ fin 2032 afin de ne pas endetter la ville à la fin de la prochaine mandature.

La capacité financière en investissement de la collectivité serait de 43,935 M€ environ sur la période 2026-2032 (la répartition annuelle est indicative) :

Capacité financière prévisionnelle 2026-2032	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 2026-2032
Fonds de roulement 31/12/2025	3,515							3,515
Capacité d'autofinancement brute dégagée de la section F	4,721	4,018	4,050	4,095	4,146	4,198	4,252	29,480
Cessions immobilières	10,118	1,577						11,695
<b>Total fonds propres (1)</b>	<b>18,354</b>	<b>5,595</b>	<b>4,050</b>	<b>4,095</b>	<b>4,146</b>	<b>4,198</b>	<b>4,252</b>	<b>44,690</b>
Emprunts d'équilibre (2)	0,000	3,690	2,122	2,121	1,668	1,610	1,589	12,800
Remboursement capital de la dette (3)	2,285	2,160	2,122	2,121	1,668	1,610	1,589	13,555
<b>Capacité financière 2026-2032 (4=1+2-3)</b>	<b>16,069</b>	<b>7,125</b>	<b>4,050</b>	<b>4,095</b>	<b>4,146</b>	<b>4,198</b>	<b>4,252</b>	<b>43,935</b>

Il conviendra de la confronter à la charge nette de la PPI (les dépenses - le FCTVA et les subventions d'investissement générées par les opérations programmées dans la PPI).

## Conclusion

La Ville de Saint-Mandé présente à l'aube de la prochaine mandature une bonne santé financière à l'issue du dernier exercice.

Malgré de forts vents contraires :

- crise Covid,
- crise de l'énergie,
- alourdissement des ponctions de l'Etat liées au déséquilibre des finances publiques,

la Ville de Saint-Mandé a réussi à maintenir l'intégralité des services rendus à la population et a pu améliorer son action sur la propreté, la sécurité et la qualité de la restauration scolaire.

Elle a mené à bien un programme ambitieux d'investissement avec des projets phares (rénovation quartier nord, rénovation de la Médiathèque et du centre P. Grach), tout ceci :

- sans augmenter les impôts depuis 11 ans,
- sans augmenter la dette tout en diminuant son coût,
- et en maintenant de très bons ratios et une trésorerie solide.

La situation comptable de la Ville a, par ailleurs, été reconnue très bonne par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

À l'heure où s'achève cette mandature, la Ville de Saint-Mandé présente une situation financière qui constitue un atout pour son avenir. Dans un contexte national marqué par les tensions sur les finances publiques et par le renforcement des contraintes pesant sur les collectivités locales, la commune a préservé ses équilibres tout en conduisant une action publique ambitieuse.

Cette trajectoire repose sur des choix de gestion clairs. Depuis 2015, la Ville n'a pas augmenté les taux d'imposition communaux. Malgré la revalorisation régulière des bases fiscales décidée au niveau national, la pression fiscale locale est ainsi restée stable, permettant de financer les politiques publiques sans alourdir la charge supportée par les contribuables.

La capacité de désendettement projetée à 3,6 années en 2026 s'inscrit dans cette même logique. Elle traduit une trajectoire de désendettement volontaire et maîtrisée, très inférieure au seuil d'alerte de 12 années prévu par la loi. Cette stratégie a permis de financer les équipements nécessaires, d'accompagner le développement de la ville et de maintenir le niveau de service public, sans compromettre l'avenir ni transférer de charges aux générations futures.

La prochaine équipe municipale héritera ainsi d'une situation financière saine, solide et sécurisée. Elle disposera d'un cadre budgétaire lui permettant de faire face aux incertitudes à venir, de financer les besoins de la commune et de poursuivre le déploiement des services à la population tout en maintenant un haut niveau de prestations.